



GUIDE

DÉPARTEMENTAL DE

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024

ÉDITION
**NOUVELLE
AQUITAINE**



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

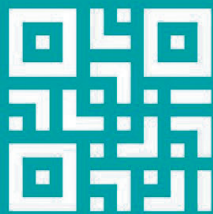
OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Le bon réflexe
contre les
cambriolages

Partez sereinement en vacances et bénéficiez

de la surveillance de votre domicile

en vous inscrivant **en ligne sur service-public.fr**



Scannez le QR code pour
vous inscrire en ligne



4 LES MISSIONS ET LE RÔLE DE LA **POLICE MUNICIPALE**

6 LES COMPÉTENCES ET LE RÔLE DES **ASVP**

8 LES MISSIONS ET LE RÔLE DE LA **POLICE NATIONALE**

10 LES MISSIONS ET LE RÔLE DE LA **GENDARMERIE**

12 LES MISSIONS ET LE RÔLE DE LA **DOUANE FRANÇAISE**

15 LE RÉPERTOIRE DE LA **SÉCURITÉ PUBLIQUE**



© Cogal18128 - DepositPhotos

ÉDITORIAL

L'année 2023 s'est révélée être, comme les précédentes, très difficile et périlleuse pour nous, agents des forces de l'ordre. Nombreux sont ceux qui parmi nous ont été agressés et blessés, plus ou moins sérieusement.

Nous, policiers et gendarmes de terrain, avons constaté, depuis plusieurs années maintenant, une dégradation incessante et significative de nos conditions de travail. À cela, nous devons ajouter un manque total et visible de considération et de soutien émanant de nos hiérarchies, ainsi que de la haine à notre encontre provenant de certains partis politiques et de magistrats, bien souvent aveuglés par leur idéologie.

Le SNSP, à travers ses dirigeants et délégués, œuvre au quotidien pour faire évoluer les statuts et les moyens de défense et de protection pour l'ensemble des hommes et femmes qui mettent leur intégrité physique, voire leur vie, au service de nos concitoyens.

L'année 2024 risque d'être encore très compliquée pour nous (attaques terroristes, mouvements sociaux, Jeux Olympiques), et nous allons être incessamment mis à contribution, au détriment de nos vies familiales !

Différentes actions vont être menées afin de faire entendre nos revendications, et nous allons devoir nous unir pour agir, l'union fait la force. Le gouvernement va avoir besoin de nous pour assurer la sécurité et la tranquillité publiques, mais il va falloir qu'il comprenne qu'il devra se passer de nous si nous n'obtenons pas d'avancées sociales significatives ! Nos dirigeants ne doivent pas seulement nous entendre, mais nous écouter.

Si nous prenons l'exemple des policiers municipaux, est-il normal qu'un agent parte à la retraite à 64 ans avec une pension de retraite inférieure au seuil de pauvreté ? La supercherie a assez duré, mes cher(e)s collègues, l'année 2024 est celle du changement, celle où nous, agents des forces de l'ordre, allons dire stop au mépris grandissant de nos politiques depuis des années.

Surtout, n'oubliez pas que, contrairement à ce que vous répète votre hiérarchie, la santé physique et mentale et la vie familiale doivent passer en priorité, bien devant la vie professionnelle qui devient malheureusement, pour bon nombre d'entre-nous, uniquement alimentaire.

Stéphane POUPEAU
Président du SNSP



GUIDE DÉPARTEMENTAL DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Guide officiel du **SYNDICAT NATIONAL DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
BP 13 - 37310 TAUXIGNY-SAINT-BAULD • www.sns-pm.fr

Éditeur & régie publicitaire exclusive : **RGB COM SAS** (SIRET 84497478200014)
1 avenue Docteur Roux - 06200 NICE • ☎ 04 93 96 70 20 - contact@rgbcom.fr

Directeur de la publication : Christophe Gouzy.

Imprimeur : Exaprint SAS - 34130 MAUGUIO.

Maquette & mise en page : Service Infographie RGB Com

Photo couverture :
Adobe Stock (Laitz Eyetronic - Patrick J)
Pixabay (Jackmac34)

LES MISSIONS ET LE RÔLE DE LA POLICE MUNICIPALE

La police municipale est investie de plusieurs missions de police administrative et de police judiciaire, en complément des missions réalisées par la police nationale et la gendarmerie.

LES MISSIONS DE POLICE ADMINISTRATIVE

La police municipale effectue au quotidien plusieurs missions de police administrative. Ces missions sont directement liées à la prévention, à la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Ces interventions sur la voie et les lieux publics sont celles d'une police de proximité.

Les policiers municipaux ont pour mission de contrôler et de rédiger des arrêtés municipaux liés à la circulation routière dans la commune, au stationnement et aux rassemblements publics. Ils doivent aussi définir certaines formalités administratives.

La police municipale a d'ailleurs le droit et le pouvoir de réprimer les atteintes à la tranquillité publique. Elle intervient lors de bagarres dans les rues, d'attroupements, de troubles du voisinage de rassemblements nocturnes et d'autres actes qui nuisent à la tranquillité publique.

La police municipale assure le maintien du bon ordre public lors d'événements qui attirent du monde. Il peut s'agir de foires, de marchés, de cérémonies publiques, d'événements culturels, de jeux, de rassemblements devant un lieu de culte, un café ou un lieu public. Les policiers font en sorte de maintenir le calme pour éviter les débordements.

La police municipale a également pour mission de s'assurer de l'hygiène des produits alimentaires vendus sur les marchés et exposés à la vue.

La police municipale a le droit et le devoir d'agir lorsque certaines situations critiques l'exigent. Pour éviter une catastrophe prévisible, elle doit prendre des précautions et prévenir les autorités et les secours compétents (pompiers, ambulances, médecin...). Il peut s'agir d'accidents, de pollutions massives, d'incendies, d'inondations, d'éboulements, d'avalanches, ou encore de l'apparition de maladies contagieuses, comme la dernière pandémie de Covid-19.

Pour assurer la sécurité publique, la police municipale peut être amenée à prendre en charge de manière temporaire des personnes atteintes de troubles psychiques. Pour éviter que des personnes en détresse psychologique ne se blessent, agressent d'autres personnes ou dégradent des biens.

Les agents de la police municipale doivent également éviter que des animaux errants déambulent dans la commune. S'ils en trouvent, ils doivent les récupérer et les apporter à un service compétent (fourrière, refuge...).

La police municipale a aussi sous sa responsabilité la gestion de la fermeture annuelle de certains commerces essentiels comme les boulangeries. L'objectif est de faire en sorte que tous les commerces essentiels

ne ferment pas tous en même temps, que la nourriture et les services de base soient toujours disponibles.

Certains policiers interviennent aussi au sein d'une équipe Action marginalité insertion (AMI) qui compte également des travailleurs sociaux. Ces groupes se rendent auprès des sans-abri pour les aider à se réinsérer socialement.

La police municipale peut aussi assurer la sécurité aux entrées et aux sorties d'écoles ou venir en aide aux personnes âgées.

En cas de catastrophes majeures, la police municipale peut être réquisitionnée par les autres forces d'État pour leur prêter assistance et ainsi décharger l'activité de la police nationale et/ou de la gendarmerie nationale.



© Pixarno - Adobe Stock

La police municipale veille à ce que les rues de la commune soient bien entretenues et que les différents axes de passage soit sécurisés et dégagés. Elle fait donc le tour des axes routiers et des places publiques pour vérifier que le nettoyage ait bien été fait, que l'enlèvement des déchets ait été effectué, et que l'éclairage public fonctionne correctement. Elle peut également être appelée en cas de démolition ou de réparation de monuments funéraires. La police municipale rappelle aussi aux habitants qu'il est interdit d'exposer des objets aux fenêtres qui pourraient blesser un passant en tombant (jardinières, etc.), ou gêner le passage sur la chaussée. De la même manière, elle réprimande les habitants qui jettent des objets dans la rue.

LES MISSIONS DE POLICE JUDICIAIRE

Les policiers municipaux sont également des Agents de police judiciaire adjoints (APJA). Ils ont ainsi pour mission de seconder les officiers de police judiciaire. Si la police municipale est témoin de crimes, de délits ou de contraventions, elle a pour obligation de transmettre les informations qu'elle détient au maire, aux officiers de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale.

Ils doivent rédiger des rapports et des procès-verbaux avant de les transmettre à chacune de ces autorités. L'objectif est de retrouver l'auteur du délit. Lorsqu'ils constatent une infraction, les agents de la police municipale doivent recueillir le maximum d'informations ainsi que les éventuelles remarques du contrevenant.

La police municipale peut ainsi constater par procès-verbal les contraventions au Code de la route, mais aussi les délits, comme les voies de fait et les menaces de violence au sein des parties communes d'un immeuble collectif.

La police municipale a ainsi pour mission de verbaliser différentes catégories d'infractions :

- Les infractions aux arrêtés de police du maire ;
- Les infractions au Code de l'environnement qui regroupe la protection de la faune et de la flore, la pêche, la chasse, ou encore la publicité dans des lieux inappropriés ;
- Les infractions à la police de conservation du domaine routier. Il peut s'agir de panneaux abîmés, ou encore de voiries endommagées ;
- Les infractions liées aux nuisances sonores causées par des véhicules (voitures, scooter...), des postes TV/radio, ou encore des bruits de voisinage ;
- Les infractions routières liées à la circulation ou aux stationnements gênants ;
- Les infractions relatives à la législation sur les chiens dangereux qui concernent les personnes qui n'ont pas déclaré leur animal en mairie, ou qui ne respecteraient pas les obligations fixées par le code rural.

Pour remplir leurs missions de police judiciaire, les policiers municipaux ont plusieurs moyens à leur disposition :

- Le relevé d'identité ;
- Le contrôle d'alcoolémie ;
- La rétention du permis de conduire ;
- L'immobilisation et la mise en fourrière de véhicules ;
- La consultation des fichiers, des immatriculations et des permis de conduire ;
- L'accès aux parties communes des immeubles qui servent d'habitation ;
- Le recours aux palpations de sécurité dans le cadre des missions confiées par le maire ;



© Fred - Adobe Stock



© Skampixelle - Adobe Stock

- L'inspection visuelle ou la fouille des sacs et des bagages dans certains cas précis comme l'accès à des manifestations ou les rassemblements de plus de cinq cents personnes ;
- Les notes inscrites dans un carnet de déclaration qui permet de recueillir les remarques éventuelles des personnes verbalisées.

DES MISSIONS QUI ÉVOLUENT

Les missions des policiers municipaux sont appelées à s'adapter aux évolutions sociétales. Ainsi, la police municipale mène notamment différentes actions de sensibilisation et de prévention en milieu scolaire.

Quelques exemples :

- À Carcassonne ou encore à Héringue, formation des agents à la lutte contre le harcèlement scolaire ;
- Dans de nombreuses communes de Martinique (Bellefontaine, Le François ou encore Saint-Esprit), mise en place et pilotage du dispositif « permis internet », programme national de prévention pour un bon usage d'internet ;
- À Toulon, sensibilisation des élèves aux risques qu'ils pourraient rencontrer dans la vie quotidienne, avec des interventions adaptées à l'âge des élèves ;
- À Mougins, mise en place et pilotage du dispositif « copains bienveillants » pour lutter contre le harcèlement scolaire, en l'adaptant à chaque tranche d'âge ;
- En Guadeloupe, au Lamentin, implication des jeunes écoliers de la ville dans la réalisation et la conception d'un vidéoclip sur le thème de la sécurité routière, initiative faisant suite à des comportements à risques des jeunes passagers observés dans le bus. ■

LES COMPÉTENCES ET LE RÔLE DES

AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

Le quotidien professionnel, assuré par les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) issus de la filière administrative ou technique, ne doit pas entraîner la confusion avec les missions confiées aux fonctionnaires et agents de la gendarmerie, de la police nationale ou de la police municipale.

C'est pourquoi la tenue est différente des uniformes réglementaires, le port d'arme de toute catégorie est interdit, la conduite d'un véhicule disposant d'une sérigraphie réglementaire n'est pas autorisée, ainsi que l'impossibilité de procéder à des investigations.

Malgré ses pouvoirs limités, les missions confiées à l'agent de surveillance de la voie publique restent très diversifiées. En effet, les compétences fondamentales reposent principalement sur la circulaire ministérielle qui préconise le contrôle de la réglementation à l'arrêt et au stationnement, à la vérification de l'apposition du certificat d'assurance sur les véhicules stationnés sur la voie publique, et à la constatation de certaines infractions au code de la santé publique en lien avec la propreté des voies et espaces publics.

Dans un deuxième temps, les compétences complémentaires applicables par ces agents territoriaux, sont repérées dans le domaine de la protection de l'environnement au niveau de la publicité, du bruit, et de l'urbanisme. En dernier lieu, les compétences particulières, se rapportant aux foires et marchés, à la qualité de régisseur et le traitement automatisé de données à caractère personnel.

Cette diversité de compétences évolue en fonction des prérogatives dont dispose le maire qui conserve la faculté de commissioner les agents qu'il a nommés. La constatation, le relevé par procès-verbal des contraventions.

COMPÉTENCES FONDAMENTALES

La circulaire du ministre de l'Intérieur, en date du 15 février 2005, rappelle, d'une part, les domaines de compétences, définis ci-après, des agents de surveillance de la voie publique, et, d'autre part, évoque le port d'une tenue librement définie par le maire dès lors qu'elle ne prête pas à confusion avec des uniformes réglementés (police nationale, gendarmerie nationale et police municipale notamment), ainsi que l'impossibilité de porter une arme de toute catégorie.

DOMAINE ROUTIER

La combinaison des articles L130-4 et R130-4 du Code de la route met en évidence les compétences des agents des communes, titulaires ou non, chargés de la surveillance de la voie publique qui peuvent constater les contraventions dans ce domaine.

L'arrêt ou le stationnement des véhicules autres que le stationnement dangereux. Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveaux. La contravention est relevée selon l'application d'une procédure simplifiée, sur un formulaire d'amendes forfaitaires couramment appelé « timbre amende », qui a valeur de procès-verbal. Les contraventions de ce domaine peuvent être relevées dans les cours de gare SNCF. Même si l'infraction constatée prévoit une possible mise en fourrière du véhicule, l'agent ne peut prescrire cette mesure. En conséquence, il rendra compte aux partenaires compétents en la matière, police et gendarmerie nationales, police municipale, qui décideront de la suite à donner.

De plus, l'article R130-4 du Code de la route prévoit la constatation des contraventions précisées par l'article R211-21-5 du Code des assurances. Cet article impose à tout souscripteur d'un contrat d'assurance relatif à un véhicule d'apposer, sur ce dernier, le certificat prévu à cet effet. Dans le même esprit restrictif rappelé par la circulaire et

le code de la route, l'agent conserve ses compétences de verbalisation dès l'instant où le véhicule est à l'arrêt ou en stationnement, mais en aucun cas si le véhicule est en circulation. En effet, en qualité d'agent ou de fonctionnaire public et selon les décisions du premier magistrat de la commune, rien n'empêche que cet agent puisse être assermenté pour constater les infractions au code de l'environnement ou au code de l'urbanisme. De même, rien ne s'oppose au cumul de ces compétences.

DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Selon les dispositions précisées par l'article L581-40 du Code de l'environnement, sont habilités à procéder à toutes constatations les agents agréés et assermentés pour constater les infractions au code de la route en matière d'arrêt ou de stationnement des véhicules automobiles. Ce domaine de compétences s'applique, sur la base des règlements



© Jean-Louis Zimmermann - Flickr

locaux de publicité, aux publicités, enseignes et pré-enseignes :

- La publicité sur des supports interdits ;
- Le non respect des conditions de l'autorisation d'affichage ;
- La publicité « hors » et « en agglomération » ;
- Les affiches sans référence (nom, raison sociale) de la personne physique ou morale ;
- Les enseignes et emplacements publicitaires non entretenus.

Les procès-verbaux dressés par les agents et fonctionnaires habilités pour constater les infractions font foi jusqu'à preuve contraire. Ils sont transmis sans délai au procureur de la République, au maire et au préfet.

Dès lors, l'autorité compétente en matière de police prend un arrêté ordonnant, dans les quinze jours, soit la suppression, soit la mise en conformité, des publicités, enseignes ou pré-enseignes en cause, ainsi que, le cas échéant, la remise en état des lieux.

Outre, les dispositions notées dans le domaine de la publicité, l'article L571-18 du Code de l'environnement attribue des compétences complémentaires aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, mentionnés à l'article L1312-1 du Code de la santé publique. De ce fait, ils sont chargés de procéder à la recherche et à la constatation des infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage.

Ce bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. Les constatations sont fondées sur des éléments matériels observables sans avoir recours à des moyens permettant les mesures acoustiques.

DOMAINE DE L'URBANISME

Le Code de l'urbanisme, en son article L480-1, mentionne les agents des collectivités publiques, commissionnés à cet effet par le maire et assermentés, qui ont compétence pour relever les infractions concernant :

- Le défaut de permis de construire ;
- La non conformité de la construction ;
- La non conformité des travaux accordés par le permis de construire ;
- Le non-affichage du permis de construire.

DOMAINE DE PROTECTION AUX ABORDS DES ÉCOLES

Cette mission consiste à veiller à la protection des enfants et des adultes qui empruntent les passages piétons à proximité des établissements scolaires. Ce rôle, pratiqué aux heures d'entrée et de sortie des écoliers, est souvent confié à l'agent de surveillance de la voie publique. En la matière, les droits accordés à cet agent sont identiques à ceux de tout citoyen, qui respecte si nécessaire la signalisation en place, c'est-à-dire que le piéton engagé sur un passage prévu à cet effet est prioritaire par rapport aux autres usagers de la route. De ce fait, il est un facilitateur de passage et ne dispose d'aucune qualité pour réguler la circulation en sommant par exemple un automobiliste à s'arrêter au feu vert. À contrario, le policier municipal dispose de cette compétence de régulation de la circulation, reconnue par la voie réglementaire.

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES

Selon le cadre d'emploi dont il est issu, filière administrative ou technique, l'agent peut assurer des missions en qualité de régisseur.

DOMAINE DES RÉGIES

Le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 détermine deux domaines de compétences.

Tout d'abord, l'agent issu de la filière administrative qui suppose la connaissance de règles comptables, peut être chargé de placer les usagers d'emplacements publics, de calculer et percevoir le montant des redevances exigibles par ces usagers. Donc, la régie de recettes des foires et marchés.

DOMAINE DES TRAITEMENTS AUTOMATISÉS DE DONNÉES PERSONNELLES

La mise en œuvre de traitements automatisés de données, à caractère personnel, dans les communes, est autorisée par l'arrêté du 14 avril 2009. Ces données relatives à l'infraction, à l'agent verbalisateur et au contrevenant sont appliquées pour assurer le suivi des rapports et des procès-verbaux. Par contre, l'agent ne peut saisir ou consulter ces données qu'en fonction de son champ de compétence. Dans certains cas, il peut être concerné pour tout ou partie des compétences suivantes :

- Les agents de surveillance de la voie publique mentionnés à l'article L130-4 du Code de la route concernant les règles d'arrêt et de stationnement des véhicules ;
- Les fonctionnaires et agents territoriaux habilités mentionnés à l'article L1312-1 du Code de la santé publique, en matière de santé, d'environnement ;
- Les fonctionnaires et agents territoriaux commissionnés par le maire, agréés par le procureur de la République et assermentés, en matière d'urbanisme ;
- Les fonctionnaires et agents territoriaux désignés par le maire, agréés par le procureur de la République et assermentés, en matière de nuisances sonores, dans les conditions prévues à l'article L571-18 du Code de l'environnement.

DOMAINE DÉONTOLOGIQUE

Malgré l'absence d'un code de déontologie, ce métier demande un agent exemplaire, intègre, impartial, à l'écoute des usagers désireux d'obtenir un renseignement.

De plus, l'ASVP a l'obligation de rendre compte à sa hiérarchie de tout événement observé pendant l'exercice de sa mission.

Par sa présence sur la voie publique, l'agent peut se trouver confronté à une situation de crime ou à une situation de délit flagrant. Dans ce cas, il privilégiera l'alerte des services compétents.

Enfin, comme pour tout citoyen, il est tenu de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires permettant, par exemple, de porter aide et assistance à une personne en danger. ■

LES MISSIONS ET LE RÔLE DE LA POLICE NATIONALE

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, inscrite dans le préambule de constitution française, a défini la philosophie de l'action policière.

Son premier article affirme que « la sûreté fait partie des droits inaliénables et imprescriptibles de l'homme », et le douzième que « la garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée ».

Dans cet esprit républicain, la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité de janvier 1995 a énoncé les missions prioritaires de la police nationale, confirmées par la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure d'août 2002.



© Pablo029 - Wikimedia Commons

ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA PAIX PUBLIQUES

Cette mission consiste à veiller à l'exécution des lois, à assurer la protection des personnes et des biens, à prévenir les troubles à l'ordre public et à la tranquillité publique ainsi que la délinquance.

MISSIONS DE POLICE JUDICIAIRE

Ces missions ont pour objet, sous la direction, le contrôle et la surveillance de l'autorité judiciaire, de rechercher et de constater les infractions pénales, d'en rassembler les preuves, d'en rechercher les auteurs et leurs complices, de les arrêter et de les déferer aux autorités judiciaires compétentes.

MISSIONS DE RENSEIGNEMENT ET D'INFORMATION

Permettre d'assurer l'information des autorités gouvernementales, de déceler et de prévenir toute menace susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux institutions, aux intérêts fondamentaux de la Nation ou à la souveraineté nationale.

Les missions assignées à la police nationale mettent en oeuvre l'ensemble de ses composantes. Aucune n'est l'apanage d'une direction et toutes les directions sont concernées, à titre principal ou accessoire, au premier chef ou en soutien, par les trois missions. Les synergies se concentrent selon les cinq axes qui suivent.



© Kevin.B - Wikimedia Commons

ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES, DES BIENS ET DES INSTITUTIONS

Peuvent être notamment cités à ce propos :

- La direction centrale de la sécurité publique (DCSP), à titre principal, car, par son maillage territorial, elle est le fer de lance de la police nationale dans la lutte contre la petite et moyenne délinquance. Elle est engagée en première ligne contre les violences urbaines et contre l'insécurité routière et constitue un instrument important de la prévention ;
- Le service de la protection (SDLP), qui est chargé de la protection rapprochée des hautes personnalités françaises, ainsi que des hautes personnalités étrangères lorsqu'elles séjournent en France.

MAÎTRISER LES FLUX MIGRATOIRES ET LUTTER CONTRE L'IMMIGRATION ILLÉGALE

La direction centrale de la police aux frontières (DCPAF) veille au respect des règles relatives à la circulation transfrontière. Elle anime et coordonne au plan national, par l'intermédiaire de l'office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre, la lutte contre la délinquance en ces domaines.

LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE, LA GRANDE DÉLINQUANCE ET LA DROGUE

Ce rôle est prioritairement dévolu à la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) qui dispose à cet effet d'offices centraux spécialisés.

Créés en mai 2002, les groupes d'intervention régionaux (GIR), associent policiers, gendarmes, douaniers et agents du fisc dans la lutte contre les divers trafics qui alimentent les économies souterraines. La DCSP développe également une activité notable dans la lutte contre les trafics de drogue.

PROTÉGER LE PAYS CONTRE LA MENACE EXTÉRIEURE ET LE TERRORISME

L'unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT), rattachée au directeur général de la police nationale, centralise les informations fournies notamment par la DCRI et la DCPJ.

MAINTENIR L'ORDRE PUBLIC

La direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS) et ses 61 unités mobiles constituent la réserve de la police nationale. Outre les opérations de main-



© Lozz - Adobe Stock

tien de l'ordre, auxquelles elle concourt, en particulier avec la D.C.S.P., elle participe à la sécurisation de la population dans les zones sensibles ainsi qu'à l'aide aux personnes (sécurité routière, en mer et en montagne).

L'unité d'assistance de recherche, d'intervention et de dissuasion (RAID) apporte son soutien lors d'opérations dans de nombreux domaines.

Ces missions et axes trouvent un écho hors des frontières par l'action de la direction de la coopération internationale (DCI) implantée dans 156 pays.

Toutes les activités de la police nationale sont mises en œuvre grâce aux fonctions d'administration, de gestion et de contrôle, assurées par la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN) et l'inspection générale de la police nationale (IGPN), qui fournissent aux directions et services actifs des moyens suffisants et efficaces pour remplir leurs missions dans la meilleure éthique.

La formation et le recrutement sont désormais assurés par la direction centrale du recrutement et de la formation de la Police nationale (DCRFPN). ■



© Domenijod - Wikimedia Commons

LES MISSIONS ET LE RÔLE DE LA GENDARMERIE

La gendarmerie nationale est une force armée instituée pour veiller à l'exécution des lois, et assurer la sécurité publique et l'ordre public, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines, ainsi que sur les voies de communication comme les autoroutes.

La police judiciaire constitue l'une de ses missions essentielles. Elle contribue à la mission de renseignement et d'information des autorités publiques, à la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à la protection des populations (cf. Code de la sécurité intérieure et Code de la défense). Son action s'exerce sur l'ensemble du territoire national ainsi qu'aux armées, au profit de tous les départements ministériels, et plus spécialement ceux de l'intérieur (dont elle dépend organiquement avec la police nationale), de la défense et de la justice. La gendarmerie compte environ 98 000 militaires d'active et près de 26 000 réservistes.

Force de maîtrise des espaces et de contrôle des flux aussi bien sur de vastes territoires ruraux que dans des zones urbaines et périurbaines à plus forte concentration de population, la gendarmerie est organisée et structurée par son statut militaire, son maillage territorial et la vie en caserne de ses personnels, condition d'une disponibilité permanente et immédiate.

TROIS GRANDES MISSIONS PRINCIPALES

Trois missions principales absorbent son activité : des missions de police judiciaire, des missions de police administrative, de sécurité routière et de renseignement, et des missions de défense nationale.



© Jebuilton - Wikimedia Commons

POLICE JUDICIAIRE

Chaque année, la gendarmerie traite près du tiers des crimes et délits commis en France (plus de 40 % dans les territoires ultra-marins). L'action de la gendarmerie en ce domaine comprend la constatation des infractions (criminalité organisée comprise), le rassemblement des preuves et la recherche des auteurs des infractions (sous le contrôle des magistrats).

POLICE ADMINISTRATIVE

Sous l'autorité du préfet, son objet essentiel est la sécurité publique. En partenariat étroit avec d'autres acteurs (dont les maires et polices municipales dans les domaines préventifs), la gendarmerie assume cette responsabilité sur 95% du territoire, au profit de 50% de la population. Cette activité recouvre un vaste domaine :

- Le renseignement d'ordre public et l'intelligence économique ;
- Les actions de prévention de la délinquance ;
- Le maintien de l'ordre ;
- La sécurité routière (ce qui implique la surveillance du réseau, une action éducative, une aide aux usagers en difficulté, ou encore l'intervention sur les accidents corporels) ;
- La protection de l'environnement ;
- L'assistance aux personnes (secours en montagne avec des pelotons spécialisés, recherche de personnes disparues...).



© Rama - Wikimedia Commons



© Alexandre Prévot - Wikimedia C.

DÉFENSE ET SÉCURITÉ NATIONALE

La gendarmerie est concernée par les cinq grandes fonctions stratégiques : connaître et anticiper, prévenir, dissuader, protéger, intervenir.

S'agissant de la dissuasion, elle exerce le contrôle gouvernemental sur les armes et systèmes d'armes nucléaires.

Elle contribue aux fonctions de connaissance / anticipation ainsi qu'à la prévention par le renseignement et par la lutte contre les différents trafics illicites (y compris ceux portant atteinte à l'environnement et à la santé publique).

La gendarmerie est un acteur majeur de la protection du territoire. Elle assure la sécurité des points sensibles civils et militaires (gendarmeries spécialisées notamment) et protège les institutions de la République (Garde républicaine). Elle est en mesure d'intervenir, avec par exemple le GIGN, lors de menaces graves (contre-terrorisme).

Concernant la projection des forces (intervention), la gendarmerie met en place des prévôtés auprès des unités françaises engagées sur un théâtre d'opération extérieure ou s'intègre dans des dispositifs de protection de nos ressortissants. ■



© Domenjod - Wikimedia Commons



© Remi Jouan - Wikimedia Commons

LE GARDE CHAMPÊTRE, ÉGALEMENT EN ZONE RURALE

En France, l'appellation garde champêtre désigne un agent public ayant pour principale mission la protection du domaine rural.

Il peut être armé ou non en fonction des missions qui lui sont attribuées. Parmi celle-ci, on retrouve sa mission principale de police rurale.

C'est un fonctionnaire territorial communal ou intercommunal, ayant pour mission la protection du domaine rural. Il appartient à la filière sécurité et au cadre d'emplois dit de « police municipale » au sens des pouvoirs de police du maire. Au sein de la police française, il fait partie des forces de sécurité intérieure et il est spécialement affecté à la police rurale.

Une confusion est régulièrement entretenue par des non-initiés entre l'agent de police municipale, fonctionnaire territorial affecté à des tâches de police urbaine, et le garde champêtre, fonctionnaire territorial affecté particulièrement à la police des campagnes conformément à l'article L. 521-1 du Code de la sécurité intérieure.

En effet, si le cadre d'emplois est bien « municipal », le champ de compétences et la vocation du garde champêtre restent adaptés au monde rural et à ses vicissitudes.

Actuellement, son statut est prévu par le décret 94-731 en date du 24 août 1943. Ce décret précise, en son article 2, qu'ils assurent les missions qui leur sont spécialement confiées par les lois et les règlements en matière de police rurale.



© Myrabella - Wikimedia Commons

LES MISSIONS ET LE RÔLE DE LA DOUANE FRANÇAISE

La douane française est une administration héritière d'une longue histoire. Aussi, si son cœur de métier est la régulation des flux de marchandises, elle a su faire évoluer et diversifier ses missions pour répondre aux nouveaux enjeux contemporains.



© Numéro 1963 - Wikimedia Commons

UNE ADMINISTRATION, DES MISSIONS

Rattachés au ministère de l'Économie et des finances, les services de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) exercent trois missions principales : lutte contre la fraude, soutien de l'activité économique et perception de la fiscalité.

MISSION DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LES GRANDS TRAFICS INTERNATIONAUX

La douane a en charge la protection du territoire et des citoyens, des intérêts économiques et financiers nationaux ou communautaires (mobilisation contre les trafics de stupéfiants, de contrefaçons, de tabacs, d'armes, lutte contre le terrorisme et le financement des activités criminelles, lutte contre les menaces environnementales, sanitaires et protection du consommateur, des patrimoines culturels et naturels).

MISSION ÉCONOMIQUE

Grâce à sa connaissance approfondie des flux internationaux qui lui permet de protéger notre territoire, elle soutient également l'économie nationale et les entreprises françaises. Sur la base des règles fixées pour le commerce international, elle contrôle les flux commerciaux avec trois objectifs :

- > La fluidité ;
- > La sécurité ;
- > La qualité, grâce à des procédures adaptées aux besoins des entreprises.

MISSION FISCALE

Elle perçoit chaque année environ 13% des recettes de l'État et contribue, comme ses homologues européens, au financement du budget communautaire.



© Anna Zvereva - Wikimedia Commons



La douane contribue à la protection et à la sécurité des citoyens :

- En veillant au respect des réglementations en matière de qualité/sécurité des produits industriels importés hors UE (contrôle des documents et produits, analyses en laboratoires) ;
- En luttant contre les trafics de stupéfiants, d'armes, de biens culturels, d'espèces animales et végétales protégées, notamment ;
- En surveillant les mouvements de déchets toxiques à l'intérieur de l'UE et en empêchant l'entrée en France de produits stratégiques, radioactifs, dangereux ou non conformes aux normes européennes ou en luttant contre les pollutions maritimes.

La douane soutient la compétitivité des entreprises :

- En faisant respecter les règles des politiques commerciale et agricole de l'Union dans le cadre fixé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- En protégeant l'économie nationale et européenne contre des pratiques déloyales : l'application des droits anti-dumping et la lutte contre les contrefaçons en sont des exemples ;
- En facilitant le commerce international par une prise en charge rapide mais efficace des flux. En 2016, le temps moyen de dédouanement est de 3'52» ;
- En offrant des prestations adaptées aux entreprises : conseils personnalisés et procédures simplifiées ;
- En soutenant les filières économiques dont elle assure la régulation (viticulture, transports, énergie) ;
- En élaborant les statistiques du commerce extérieur de marchandises de la France : ces données sont utiles aux pouvoirs publics comme aux entreprises.

En matière fiscale, la douane perçoit :

- Les droits de douane, à l'importation dans l'Union européenne ;
- La TVA, lorsqu'elle concerne des produits importés des pays tiers à l'Union européenne ;

- Les accises, soit les impôts indirects sur les tabacs, alcools, et produits pétroliers ;
- La fiscalité environnementale, avec la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ou la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).

Ces recettes permettent notamment le financement du budget national (TVA) et européen (droits de douane).

La douane participe bien évidemment à la lutte contre la fraude fiscale (fraude à la TVA, fraudes au budget communautaire, contrebande de produits fortement taxés comme l'alcool ou les cigarettes, etc.).

L'ACTION DE LA DOUANE EN MER

La douane, au même titre que d'autres administrations, participe à l'action de l'État en mer. Il s'agit de coordonner les différents moyens aux fins d'intervention de missions en mer. Ces actions sont diverses :

- Police de la navigation ;
- Contrôle des pêches ;
- Missions de sauvetage ;
- Lutte contre la pollution.

Compte tenu de ses moyens matériels et de son savoir-faire notamment celui des garde-côtes douaniers, la douane est particulièrement impliquée dans cette action.

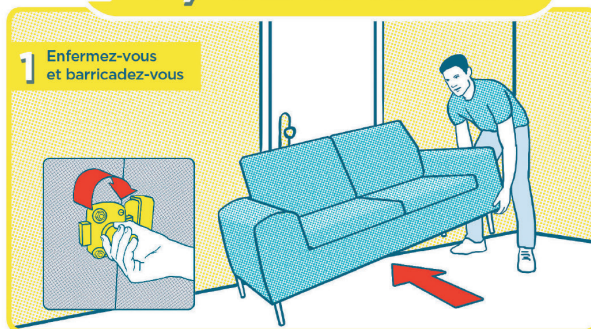
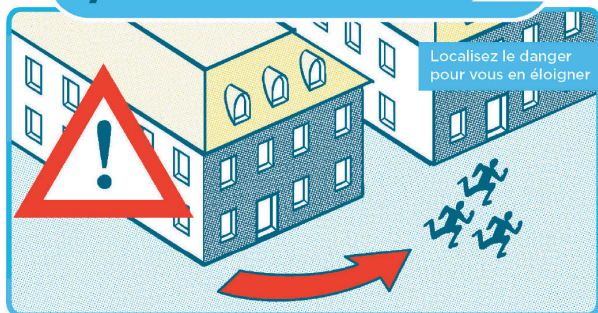
LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

La coopération opérationnelle constitue l'un des volets de la coopération internationale en matière douanière. Elle repose essentiellement sur des accords bilatéraux (conventions d'assistance administrative mutuelle internationale) permettant des échanges de renseignements, la surveillance de personnes, de biens ou de moyens de transport, la constitution d'équipes communes d'enquêtes. Un réseau de dix-huit attachés et officiers de liaison douaniers compose les relais privilégiés de la douane à l'étranger. ■

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



3/ ALERTE ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**



Pour en savoir plus : www.encasdataque.gouv.fr



NOUVELLE-AQUITAINE

DONNÉES PUBLIQUES - MODALITÉS D'ACCÈS ET HORAIRES D'OUVERTURE VARIABLES SELON LES SERVICES

16 > POLICES MUNICIPALES DE CHARENTE

1 place de l'Hôtel de Ville 16000 ANGOULÊME 05 45 38 91 09	2 rue de la Commanderie 16100 CHÂTEAUBERNARD 05 45 32 61 87	1 rue du Port 16100 COGNAC 05 45 82 38 48
Place Émile Roux 16110 LA ROCHEFOUCAULD 05 45 62 02 61	Place de la Liberté 16120 CHÂTEAUNEUF 05 45 97 12 42	2 place Pierre Frapin 16130 SEGONZAC 05 45 83 40 41
Le bourg 16140 LES GOURS 05 41 21 03 25	1 rue François Faubert 16150 CHABANAIS 05 45 89 03 99	Avenue du Général de Gaulle 16160 GOND-PONTOUVRE 05 45 68 72 40
16 place Thiers 16170 ROUILLAC 05 45 96 51 41	Place Jean Jaurès 16200 JARNAC 05 45 81 08 11	31 rue de l'Union 16270 TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE 05 45 71 20 54
Le Bourg 16290 MOULIDARS 05 45 96 91 25	26 rue Marcel Jambon 16300 BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE 05 45 78 20 22	33 rue Principale 16330 VARS 05 45 39 73 04
Place François Mitterrand 16340 L'ISLE-D'ESPAGNAC 05 45 38 62 00	30 rue du Général de Gaulle 16360 BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE 05 45 78 40 04	Chez Billat 16380 FEUILLADE 05 45 70 21 88
Place de l'Hôtel de Ville 16400 LA COURONNE 05 45 67 28 11	1 rue des Grives Musiciennes 16430 CHAMPNIERS 05 45 69 77 07	Rue de la Foucaudie 16440 NERSAC 05 45 93 24 92
Place Pierre-Émile Martin 16440 SIREUIL 05 45 90 55 40	Place Henri Coursaget 16500 CONFOLENS 05 45 84 01 97	10 place de Mairie 16600 MAGNAC-SUR-TOUVRE 05 45 37 14 50
Place Auguste Rouyer 16600 RUELLE-SUR-TOUVRE 05 45 65 62 95	1 route des Sources 16600 TOUVRE 05 45 65 50 46	Mouchedune - Place de la Mairie 16700 BERNAC 05 45 31 14 80
Place d'Armes 16700 RUFFEC 05 45 31 01 75	19 avenue de l'Union 16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE 05 45 38 69 50	5 rue de la Mairie 16730 FLÉAC 05 45 91 04 57
Boulevard Léon Blum - 16800 SOYAUX • 05 45 37 41 48		

17 > POLICES MUNICIPALES DE CHARENTE-MARITIME

Place Jean-Baptiste Marcet 17000 LA ROCHELLE 05 46 51 50 60	Square André-Maudet 17100 SAINTES 05 46 92 34 08	7 rue de la République 17110 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE 06 76 48 59 42
3 place du Marché 17111 LOIX 05 46 29 16 60	20 rue des Halles 17113 MORNAC-SUR-SEUDRE 05 46 22 75 13	2 route de Saintes 17120 COZES 05 46 90 90 97
1 place de l'Église 17120 SEMUSSAC 07 81 47 87 18	Le Bourg 17120 THAIMS 05 46 90 73 02	29 rue de l'Hôtel de Ville 17130 MONTENDRE 05 46 49 32 28
38 rue Paul Massy 17132 MESCHERS-SUR-GIRONDE 05 46 39 71 07	21 avenue de la République 17137 ESNANDES 05 46 01 32 13	26 rue de la République 17137 L'HOUMEAU 05 46 50 91 91

17 > POLICES MUNICIPALES DE CHARENTE-MARITIME

Rue de Beauregard 17137 NIEUL-SUR-MER 05 46 37 40 10	29 A rue de la République 17138 PUILBOREAU 05 46 09 22 06	Rue de l'Océan 17138 SAINT-XANDRE 05 46 37 20 69
Espace Michel Crépeau 17139 DOMPIERRE-SUR-MER 05 46 35 59 16	1 rue de la Métairie 17140 LAGORD 05 46 00 62 03	Place de l'Hôtel de Ville 17160 MATHA 05 46 58 50 64
16 rue du Docteur Quoy 17170 SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY 06 27 22 64 90	3 rue du Château 17180 PERIGNY 05 46 44 16 22	Rue de la République 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON 05 46 76 51 02
80 avenue de Pontaillac 17200 ROYAN 05 46 39 56 51	46 Bis route de Rochefort 17200 SAINT-SULPICE-DE-ROYAN 05 46 39 45 13	12 Ter Rue de l'Église 17220 LA JARNE 05 46 56 65 32
Place de la Mairie 17220 LA JARRIE 05 46 35 80 27	1 allée de la Mairie 17220 SAINT-MÉDARD-D'AUNIS 05 46 35 81 73	Place de la Mairie 17220 SAINT-ROGATIEN 05 46 56 60 77
39 rue de l'Aunis 17220 SAINTE-SOULLE 05 46 37 00 35	30 rue de la Paix 17230 ANDILLY-LES-MARAIS 05 46 01 40 17	Place Ernest Cognacq 17230 MARANS 05 46 01 75 82
4 rue de la Mairie 17230 VILLEDoux 05 46 68 50 88	2 place Jean Moulin 17240 CLION-SUR-SEUGNE 05 46 70 47 03	32-34 avenue de la Victoire 17260 GÉMOZAC 05 46 94 59 65
1 place de la Mairie 17270 MONTGUYON 05 46 86 47 17	2 rue de l'Aunis 17290 AIGREFEUILLE-D'AUNIS 05 46 27 53 53	Rue Jean Coyttar 17290 THAIRE 05 46 56 17 14
92 rue Thiers 17300 ROCHEFORT 05 46 82 91 97	26 rue de la République 17310 SAINT-PIERRE-D'OLÉRON 05 46 47 79 47	8 Place de Verdun 17320 HIERS-BROUAGE 05 46 85 10 02
6 rue du Maréchal Foch 17320 MARENNES 05 46 85 25 55	9 place André Dulin 17320 SAINT-JUST-LUZAC 05 46 85 23 00	46 Grande Rue 17330 BERNAY-SAINT-MARTIN 05 46 33 83 10
Rue Pape Carpentier 17340 CHATELAILLON-PLAGE 05 46 91 12 70	Le Marouillet 17340 YVES 05 46 56 18 02	Place d'Ahrensböök - 16 rue Bel-Air 17350 SAINT-SAVINIEN-SUR-CHARENTE 05 46 90 20 03
3 boulevard de la Plage 17370 LE GRAND-VILLAGE-PLAGE 06 74 48 24 03	66 rue de la République 17370 SAINT-TROJAN-LES-BAINS 05 46 74 00 30	23 rue de la Seudre 17390 LA TREMBLADE 05 46 36 99 01
6 square de la Libération 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY 05 46 59 56 88	Parking de la Courtine 17410 SAINT-MARTIN-DE-RÉ 05 46 09 15 35	2 rue de l'Église 17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER 06 07 97 09 25
32 rue des Gabares 17430 CABARIOT 05 46 83 71 54	81 rue Alsace-Lorraine 17430 TONNAY-CHARENTE 05 46 82 14 30	Place des Charmilles 17440 AYTRÉ 05 46 30 19 17
Place Lenoir 17450 FOURAS 06 08 40 03 58	4 boulevard Victor Hugo 17480 LE CHÂTEAU-D'OLÉRON 05 46 75 53 00	3 rue du Château 17500 JONZAC 05 46 48 04 11
Place Jacques Lacombe 17530 ARVERT 05 46 36 40 36	15 rue de la Verrerie 17540 VERINES 05 46 37 01 35	Place Henri Barbusse 17560 BOURCEFRANC-LE-CHAPUS 05 46 85 02 02
10 rue de la Sablière 17570 LES MATHES-LA-PALMYRE 05 46 22 48 72	20 avenue du Pas des Bœufs 17580 LE BOIS-PLAGE-EN-RÉ 06 81 52 71 78	24 place Carnot 17590 ARS-EN RÉ 05 46 29 11 34
28 rue Saint-Laurent 17600 LE GUA 05 46 22 80 08	1 place Paul Beau 17600 MÉDIS 05 46 05 16 01	1 place Gaston Balande 17600 SAUJON 05 46 02 80 07

17 > POLICES MUNICIPALES DE CHARENTE-MARITIME

2 rue Aliénor d'Aquitaine 17610 CHANIERES 06 08 61 08 57	76 avenue Charles de Gaulle 17620 SAINT-AGNANT 05 46 83 30 01	25 cours Félix Faure 17630 LA FLOTTE 05 46 09 14 18
17640 VAUX-SUR-MER 06 62 27 23 96	27 rue de la Libération 17650 SAINT-DENIS-D'OLÉRON 05 46 47 85 48	9 Grande Rue 17670 LA COUARDE-SUR-MER 06 17 04 78 66
Avenue du Commandant Lisiack 17690 ANGOULINS 05 46 56 60 07	Square du Château 17700 SURGÈRES 05 46 07 76 12	Square Guy Rivière 17730 PORT-DES-BARQUES 05 46 84 80 01
32 rue de la République 17740 SAINTE-MARIE-DE-RÉ 05 46 30 49 42	27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES 05 46 36 41 23	Place de la République 17800 PONS 05 46 91 46 46
Place de la République 17840 LA-BRÉE-LES-BAINS 05 46 47 83 11	19 rue de la Grenouillère 17880 LES-PORTES-EN-RÉ 06 25 86 05 17	30 rue de la Mairie 17890 CHAILLEVETTE 05 46 36 60 25
28 rue du Centre - 17920 BREUILLET 05 46 39 31 48		50 avenue de la Plage - 17940 RIVEDOUX-PLAGE 05 46 09 39 31

19 > POLICES MUNICIPALES DE CORRÈZE

10 rue Félix Vidalin 19000 TULLE 05 55 26 64 61	9 rue Marcelin Roche 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE 05 55 23 79 22	Place Albert 19120 BEAULIEU-SUR-DORDOGNE 05 55 91 11 31
Place Charles de Gaulle 19130 OBJAT 05 55 25 81 63	26 avenue Marmontel 19200 USSEL 05 55 46 54 00	14-16 avenue Jean Jaurès 19360 MALEMORT 05 55 92 16 88
Avenue Pasteur - 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE • 05 55 28 10 91		

23 > POLICES MUNICIPALES DE LA CREUSE50 Grande Rue - 23200 AUBUSSON • **05 55 83 08 00****24 > POLICES MUNICIPALES DE DORDOGNE**

2 cours Fénelon 24000 PÉRIGUEUX 05 53 08 49 33	19 rue Neuve d'Argenson 24100 BERGERAC 05 53 74 66 66	2 rue Jules Ferry 24110 SAINT-ASTIER 05 53 02 42 80
12 avenue Charles de Gaulle 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU 06 84 78 41 15	Place du Groupe l'Oiseau 24130 PRIGONRIEUX 05 53 61 55 55	36 boulevard Stalingrad 24150 LALINDE 05 53 73 44 60
Place Roger Célérier 24160 EXCIDIEUIL 05 53 55 31 05	Place de la Liberté 24170 BELVÈS 05 53 31 44 60	Place du Marché-aux-Boeufs 24190 SAINT-VINCENT-DE-CONNÉZAC 05 53 91 86 17
Place de la Liberté 24200 SARTLAT-LA-CANEDA 05 53 31 53 17	Le Bourg 24220 BEYNAC-ET-CAZENAC 05 53 31 34 00	Bourg 24250 CASTELNAUD-LA-CHAPELLE 05 53 29 51 21
5 place de la Halle 24250 DOMME 05 53 28 61 00	Le Bourg 24250 LA ROQUE-GAGEAC 05 53 29 51 52	Rue de la République 24260 LE BUGUE 05 53 02 75 80
Place Yvon Delbos 24290 MONTIGNAC 05 53 51 72 00	1 place Alfred Agard 24300 NONTRON 05 53 60 84 00	Boulevard Charlemagne 24310 BRANTOME 05 53 05 70 21

24 > POLICES MUNICIPALES DE DORDOGNE

Cherveix 24390 CHERVEIX-CUBAS 05 53 50 41 44	80 rue de la Libération 24400 MUSSIDAN 05 53 81 04 07	Le Bourg 24460 CHÂTEAU-L'ÉVÊQUE 05 53 54 30 77
4 rue François Meulet 24480 LE BUISSON-DE-CADOUIN 05 53 22 00 41	24 rue Notre-Dame 24540 MONPAZIER-BEAUMONT 05 53 22 60 38	2 avenue Georges Haupinot 24570 LE LARDIN-SAINT-LAZARE 05 53 51 27 11
7 rue des Mobiles-de-Coulmiers 24600 RIBÉRAÇ 05 53 92 41 51	4 place de la Mairie 24620 LES-EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL 05 53 06 97 15	102 avenue du Général de Gaulle 24660 COULOUNIEIX-CHAMIER 05 53 08 18 57
Place Gambetta 24700 MONTPON-MÉNESTÉROL 05 53 80 30 21	Espace Agora - Avenue de l'Agora 24750 BOULAZAC-ISLE-MANOIRE 05 53 35 59 81	44 rue du Général Lamy 24800 THIVIERS 05 53 62 28 00

33 > POLICES MUNICIPALES DE GIRONDE

6 place Rohan 33000 BORDEAUX 05 56 10 20 99	Place Pey Berland 33000 BORDEAUX 05 56 10 25 76	Place Gambetta 33110 LE BOUSCAT 05 57 22 26 66
4 rue du Général de Gaulle 33112 SAINT-LAURENT-MÉDOC 05 56 73 32 70	37 avenue des Pyrénées 33114 LE BARP 05 57 71 98 55	4 avenue Jean Farges 33120 ARCACHON 05 57 72 71 01
2A route de Hourtin 33121 CARCANS 05 56 03 90 22	9 boulevard Lahens 33123 LE VERDON 05 56 09 60 19	3 avenue de la République 33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE 05 57 97 00 60
10 place Charles de Gaulle 33127 SAINT-JEAN-D'ILLAC 05 56 21 73 48	77 rue Calixte Camelle 33130 BÈGLES 05 56 49 88 88	18 avenue de la Libération 33138 LANTON 05 56 03 86 17
3 place de l'Église 33140 CADAUJAC 05 57 83 82 00	Rue du Professeur Calmette 33140 VILLENAVE-D'ORNON 05 56 75 69 00	Emeraude C - 2 Bis rue Beaumarchais 33150 CENON 05 56 67 48 00
Route de Joli Bois 33160 SAINT-AUBIN-MÉDOC 05 56 70 15 15	3 route de Saint-Aubin 33160 SAINT-MÉDARD-EN-JALLES 05 56 57 40 41	Allée Promenade Gaston Rodrigues 33170 GRADIGNAN 05 56 75 65 00
33 rue de la Mairie 33180 SAINT-ESTÈPHE 05 56 59 35 93	1 place du 11 Novembre 1918 33180 SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE 05 56 59 31 10	137 avenue Pasteur 33185 LE HAILLAN 05 57 93 11 11
30 le Bourg 33190 BOURDELLES 05 56 61 70 18	1 esplanade Charles de Gaulle 33190 LA RÉOLE 05 56 61 10 11	14 allée Jean Jaurès 33210 LANGON 05 56 76 55 30
1 place de la Mairie 33210 PREIGNAC 05 56 63 27 39	73 avenue du Huit Mai 1945 33210 TOULENNE 05 56 63 48 39	67 avenue Jean Raymond Guyon 33220 PINEUILH 05 57 46 03 07
1 rue Simone Veil 33220 PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT 05 53 22 24 17	1 place Gambetta 33220 SAINTE-FOY-LA-GRANDE 05 57 46 10 84	19 place Ernest Barraud 33230 COUTRAS 05 57 56 09 09
8 Grand Rue 33230 GUÏTRES 05 57 69 10 34	165 route des Templiers 33240 LA LANDE-DE-FRONSAC 05 57 58 18 14	8 place Raoul Larche 33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC 05 57 45 10 10
7 rue Lucien Teyssier 33250 PAUILLAC 06 74 78 27 92	2 rue de l'Yser 33260 LA TESTE-DE-BUCH 05 56 54 46 41	20 place Camille Hostein 33270 BOULIAC 06 14 83 59 87
6 avenue Pasteur 33270 FLOIRAC 05 57 80 87 00	6 rue Raymond Valet 33290 BLANQUEFORT 05 56 57 44 84	10 rue des Garosses 33310 LORMONT 05 57 77 63 27

33 > POLICES MUNICIPALES DE GIRONDE

Rue de l'Église 33320 EYSINES 05 56 16 18 00	Place Michel Reglade 33320 LE TAILLAN-MÉDOC 05 56 35 60 94	6 place Pioceau 33330 SAINT-ÉMILION 05 57 24 72 09
3 rue de l'Hôtel de Ville 33340 GAILLAN-EN-MÉDOC 05 56 41 03 08	37 cours du Maréchal de Lattre de Tassigny 33340 LESPARRÉ-MÉDOC 05 56 73 21 06	25 place Maréchal de Turenne 33350 CASTILLON-LA-BATAILLE 05 57 40 00 06
10 avenue Desclaux 33370 ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX 05 56 40 93 93	1 rue Jean Zay 33380 BIGANOS 05 56 82 72 89	3 avenue de la République 33380 MARCHEPRIME 05 57 71 50 77
2 allée de la Plage 33380 MIOS 05 57 17 10 50	7 cours Vauban 33390 BLAYE 05 57 42 68 68	Place Espeleta 33400 TALENCE 05 56 84 78 22
24 place de la République 33410 CADILLAC-SUR-GARONNE 05 57 98 02 10	1 Ribeyreau 33420 ESPIET 05 57 24 24 27	92 route de Saint-Quentin 33420 GÉNISSAC 05 57 24 48 61
Place de la Cathédrale 33430 BAZAS 05 56 65 06 65	18 place de la Victoire 33440 AMBARÈS-ET-LAGRAVE 05 56 77 34 77	7 place de la Mairie 33440 SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND 05 56 77 43 11
207 avenue du Général de Gaulle 33450 IZON 05 57 55 49 66	1 place Pierre de Brach 33450 MONTUSSAN 05 56 72 41 00	21 avenue de l'Hôtel de Ville 33450 SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC 05 56 30 84 13
23 place de l'Hôtel de Ville 33450 SAINT-LOUBÈS 05 57 97 16 16	13 rue du Vieux Chêne 33460 LAMARQUE 05 56 79 11 08	10 cours de Verdun 33470 GUJAN-MESTRAS 05 57 52 57 67
64 Bis avenue de la Côte d'Argent 33470 LE TEICH 05 56 22 33 60	3 place Saint-Pierre 33480 AVENSAN 05 56 58 17 07	20 rue du Château 33480 CASTELNAU-DE-MÉDOC 05 56 58 21 50
23 Grande Rue 33480 LISTRAC-MÉDOC 06 07 96 57 74	227 avenue de la Gironde 33480 MOULIS-EN-MÉDOC 05 56 58 22 08	1 place du Onze Novembre 33480 SAINTE-HÉLÈNE 05 56 58 58 22
8 rue de l'Église 33500 ARVEYRES 05 57 24 80 14	45 allée Robert Boulin 33500 LIBOURNE 05 57 55 33 49	179 boulevard de la République 33510 ANDERNOS-LES-BAINS 05 57 76 11 00
87 avenue Charles de Gaulle 33520 BRUGES 05 56 16 48 90	42 avenue Jean Jaurès 33530 BASSENS 05 57 80 81 57	4 place du Docteur Abaut 33550 LANGOIRAN 05 56 67 01 06
Avenue André Vignau Anglade 33560 CARBON-BLANC 05 57 77 68 68	1 place Charles de Gaulle 33560 SAINTE-EULALIE 05 56 06 05 59	58 rue des Goélands 33590 GRAYAN-ET-L'HÔPITAL 05 56 09 43 01
1 place de la Brigade Carnot 33590 SAINT-VIVIEN-DE-MÉDOC 05 56 09 40 17	6 route du Bourg 33590 TALAIS 05 56 73 17 73	1 rue Grand Rue 33590 VENSAC 05 56 09 44 04
19 place de la 5ème République 33600 PESSAC 05 57 93 63 70	Allée de Poggio Mirteto 33610 CANÉJAN 05 56 89 08 60	2 avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS 05 56 78 13 00
61 avenue de Paris 33620 CAVIGNAC 05 57 68 60 40	54 rue Germaine Léglu 33620 CÉZAC 05 57 68 64 09	11 Grand Rue 33640 PORTETS 05 56 67 17 75
1 place Saint-Jean-d'Étampes 33650 LA BRÈDE 05 57 97 18 58	Espace Charles de Gaulle 33660 SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE 06 84 83 56 17	50 place de la Prévoté 33670 CRÉON 05 57 34 54 54
25 route de Créon 33670 SADIRAC 05 56 30 62 29	31 avenue de la Libération 33680 LACANAU 05 56 03 83 03	1 place Saint-Seurin 33680 LE PORGE 05 56 26 50 15

33 > POLICES MUNICIPALES DE GIRONDE

60 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny 33700 MÉRIGNAC 05 56 55 66 87	Place du District 33710 BOURG 05 57 68 40 04	7 rue Pierre Pauilhac 33740 ARÈS 05 56 03 93 03
Rue de la Croix Blanche 33770 SALLES 05 57 71 98 60	2 rue de l'Hôtel de Ville 33780 SOULAC-SUR-MER 05 56 73 29 15	Place du 11 Novembre 33810 AMBES 05 56 77 11 35
1 impasse André Lafon 33820 SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE 05 57 32 60 45	11 cours du Maréchal de Lattre de Tassigny 33850 LÉOGNAN 05 57 96 00 43	44 avenue de Libourne 33870 VAYRES 05 57 55 25 55
4 avenue de Mercade 33880 SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX 05 57 97 94 00	9 avenue François Mitterrand 33910 SAINT-DENIS-DE-PILE 05 57 55 44 20	1 place de l'Église 33920 SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE 05 57 42 50 40
1 place de la Mairie 33920 SAINT-SAVIN 05 57 94 09 77	11 rue de la Mairie 33930 VENDAYS-MONTALIVET 05 56 73 32 02	84 avenue de la Mairie 33950 LÈGE-CAP-FERRET 05 56 03 84 13
17 allée Ernest de Boissière 33980 AUDENGE 05 56 26 87 02	1 place de l'Église 33990 HOURTIN 05 56 73 28 43	1 place du Onze Novembre 33990 NAUJAC-SUR-MER 05 56 73 00 55

40 > POLICES MUNICIPALES DES LANDES

6 place du Général Leclerc 40000 MONT-DE-MARSAN 05 58 05 87 22	12 cours Pasteur 40100 DAX 05 58 74 50 32	Rue Saint-Nicolas 40130 CAPBRETON 05 58 72 10 09
9 place de l'Hôtel de Ville 40140 SOUSTONS 05 58 41 54 99	Avenue du Golf 40150 SOORTS-HOSSEGOR 05 58 41 99 10	1 avenue du Lac 40160 GASTES 05 58 09 75 03
Place du Général de Gaulle 40160 PARENTIS-EN-BORN 05 58 78 59 12	93 rue de l'Hôtel de Ville 40170 LIT-ET-MIXE 05 58 42 83 10	306 avenue du Stade 40190 VILLENEUVE-DE-MARSAN 05 58 45 37 07
2 avenue de la Gare 40200 MIMIZAN 05 58 09 44 47	42 rue de l'Hôtel de Ville 40210 LABOUHEYRE 05 58 04 45 00	14 boulevard Jacques Duclos 40220 TARNOS 05 59 64 00 40
19 route de Bayonne 40230 BÉNESSE-MAREMNE 05 58 72 51 38	1 place des Arènes 40230 SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE 05 58 57 30 05	24 avenue Nationale 40230 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE 05 58 77 00 21
2 place de l'Église 40260 LINXE 05 58 42 92 27	1 place des Déportés 40270 GRENADE-SUR-ADOUR 05 58 45 91 14	14 rue Alsace Lorraine 40300 PEYREHORADE 05 58 73 60 20
124 rue d'Armagnac 40310 GABARRET 05 58 44 95 06	148 avenue Albert Poisson 40370 RION-DES-LANDES 05 58 57 10 28	6 place Gambetta 40400 TARTAS 05 58 73 41 06
2189 avenue du 11 Novembre 1918 40440 ONDRES 05 59 45 29 18	1 place de la Mairie 40460 SAINGUINET 05 58 82 11 82	1 place de la Mairie 40480 VIEUX-BOUCAU 05 58 48 13 22
Rue de l'Hôtel de Ville 40500 SAINT-SEVER 05 58 76 00 02	2066 avenue Charles de Gaulle 40510 SEIGNOSSE 05 58 49 89 84	Place de la République 40530 LABENNE 05 59 45 61 29
83 Grand Rue 40550 LÉON 05 58 49 20 00	80 allée des Cigales 40560 VIELLE-SAINT-GIRONS 05 58 47 90 23	81 avenue du 14 Juillet 40600 BISCARROSSE 05 58 83 40 45
5 route des Lacs 40660 MESSANGES 05 58 48 91 44	Place de l'Hôtel de Ville 40660 MOLIETS-ET-MAA 05 58 48 50 13	Allée de Turre 40700 HAGETMAU 05 58 05 77 77

40 > POLICES MUNICIPALES DES LANDES

Rue Gambetta 40800 AIRE-SUR-ADOUR 05 58 71 47 04	Place de l'Hôtel de Ville 40800 PONTONX-SUR-ADOUR 05 58 71 47 00	111 avenue du Maréchal Foch 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX 05 58 91 20 20
---	---	--

47 > POLICES MUNICIPALES DU LOT-ET-GARONNE

Place Docteur Esquirol 47000 AGEN 05 53 69 48 00	Place Gaston Carrère 47110 SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT 05 53 49 69 00	Place Jean Barennes 47130 PORT-SAINTE-MARIE 06 68 53 90 25
Place du 14 Juillet 47190 AIGUILLON 06 85 28 43 81	Place Georges Clemenceau 47200 MARMANDE 05 53 20 89 81	59 rue de la République 47240 BON-ENCONTRE 05 53 47 78 24
Avenue Jean Monnet 47240 CASTELCULIER 06 80 84 28 63	57 place Jean Bru 47240 LAFOX 06 08 31 51 66	1 avenue des Prés 47300 BIAS 05 53 70 91 59
Le Bourg 47300 PUJOLS 05 53 70 16 13	27 rue des Cieutat 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT 05 53 49 50 30	Place Zoppola 47400 TONNEINS 06 15 46 18 21
Place Georges Escande 47500 FUMEL 09 61 35 85 10	2 avenue Consuegra 47520 PASSAGE-D'AGEN 05 53 98 64 79	Avenue de la Résistance 47550 BOÉ 05 53 98 75 17
Place du Général de Gaulle 47600 NÉRAC 06 26 48 32 59	Place de la République 47700 CATELJALOUX 05 53 93 48 09	Place de l'Hôtel de Ville 47800 MIRAMONT-DE-GUYENNE 05 53 93 20 52

64 > POLICES MUNICIPALES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

8 rue Carnot - Complexe République 64000 PAU 05 59 82 92 92	2 allées Paulmy 64100 BAYONNE 05 59 59 75 52	49 rue Eugène Daure 64110 GELOS 05 59 06 63 25
7 rue de Borja 64110 JURANÇON 05 59 98 19 71	Place de l'Hôtel de Ville 64120 SAINT-PALAIS 05 59 65 73 06	Place de la Mairie 64122 URRUGNE 05 59 47 44 44
Rue Arnaud de Maytie 64130 MAULÉON-LICHARRE 05 59 28 18 67	17-19 rue de la Plaine 64140 BILLÈRE 05 59 92 44 44	12 avenue Philippe Lebon 64148 LONS 05 59 40 32 45
Rue Henri IV 64150 PARDIES 05 59 60 16 71	Place Sainte-Foy 64160 MORLAÀS 05 59 33 40 41	Place du Général de Gaulle 64170 ARTIX 05 59 83 29 50
Allée de Bielle-Nave 64200 BASSUSSARRY 05 59 43 07 96	3 B rue Jaulerry 64200 BIARRITZ 06 23 17 59 71	Place Sauveur Atchoarena 64210 BIDART 05 59 54 90 67
450 avenue du Général de Gaulle 64210 GUÉTHARY 05 59 26 57 83	13 place Charles de Gaulle 64220 SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT 05 59 37 00 92	Allée du Bois d'Ariste 64230 LESCAR 05 59 81 57 00
Avenue de la Mairie 64250 CAMBO-LES-BAINS 05 59 93 74 30	Place de l'Hôtel de Ville 64260 ARUDY 05 59 05 80 44	Place du Bayaa 64270 SALIES-DE-BÉARN 05 59 38 00 40
Place de la Mairie 64290 GAN 05 59 21 61 31	1 place d'Armes 64300 ORTHEZ 05 59 69 00 83	Route de Saint-Ignace 64310 ASCAIN 05 59 54 68 30
Chemin Karrika 64310 SAINT-PÉE-SUR-NIVELLE 05 59 54 19 38	Place de la Victoire 64320 BIZANOS 05 59 98 69 69	1 rue Lucie Aubrac 64340 BOUCAU 06 32 53 43 10

64 > POLICES MUNICIPALES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Place Henri Lacabanne 64360 MONEIN 05 59 21 30 06	2 place Georges Clemenceau 64404 OLORON-SAINTE-MARIE 05 59 39 99 99	Rue Bordeu 64440 EAUX-BONNES 05 59 05 32 69
Place de la Mairie 64440 LARUNS 05 59 05 32 15	35 place de la Mairie 64480 USTARITZ 05 59 93 00 44	14 place Camille Jullian 64500 CIBOURE 05 59 47 26 06
2 place Louis XIV 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ 05 59 51 61 62	Rue du 8 Mai 64600 ANGLÈT 05 59 58 35 00	Place de la République 64700 HENDAYE 05 59 48 23 23

79 > POLICES MUNICIPALES DES DEUX-SÈVRES

3 Bis rue de l'Ancien Musée 79000 NIORT 05 49 78 75 58	3 place René Cassin 79100 OIRON 05 49 96 51 26	14 place Saint-Laon 79100 THOUARS 05 49 68 11 11
9 rue Jean-de-Saint-Goard 79160 ARDIN 05 49 04 30 09	4 place du Château 79160 COULONGES-SUR-L'AUTIZE 05 49 06 10 72	17 rue de Parthenay 79160 FENIOUX 05 49 75 21 72
12 place de l'Église 79180 CHAURAY 05 49 73 14 49	2 place Maurice Poignat 79200 PARTHENAY 05 49 94 90 08	2 place de la Mairie 79210 MAUZE-SUR-LE-MIGNON 05 49 26 30 35
41 rue de Mairie 79230 AIFFRES 05 49 32 02 47	Place de l'Église 79230 PRAHECQ 05 49 26 47 55	1 place Jeanne d'Arc 79250 NUEIL-LES-AUBIERS 05 49 80 65 65
99 avenue de Paris 79260 LA CRÈCHE 05 49 25 50 54	14 Grande Rue 79270 LA ROCHENARD 05 49 04 80 63	Rue des Hardilliers 79300 BRESSUIRE 05 49 80 49 55
18 avenue du Maréchal Juin 79320 MONCOUTANT 05 49 72 60 44	3 place de l'Hôtel de Ville 79330 SAINT-VARENT 05 49 67 62 11	32 rue du Palais 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE 05 49 76 47 60
Quartier Mairie 79500 MELLE 05 49 27 00 23	14 place de l'Église 79510 COULON 05 49 35 90 26	1 rue Constant Balquet 79600 AIRVAULT 05 49 64 70 13
1 place du Docteur Bouchet 79600 SAINT-LOUP-LAMAIRE 05 49 64 60 21	Place de l'Hôtel de Ville 79700 MAULÉON 05 49 81 17 00	2 place Clemenceau 79800 LA MOTHE-SAINTE-HÉRAY 05 49 05 01 41
1 place du Président Mendès France - 79800 PAMPROUX • 05 49 76 30 04		

86 > POLICES MUNICIPALES DE LA VIENNE

84 rue Carmélites 86000 POITIERS 05 49 41 92 85	Rue du Chanoine Duret 86000 POITIERS -	78 boulevard de Blossac 86100 CHÂTELLERAULT 05 49 20 20 20
1 place de la République 86110 MIREBEAU 05 49 50 40 53	72 Ter Grand Rue 86130 JAUNAY-MARIGNY 05 49 62 37 00	16 place de la Liberté 86130 ST-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX 05 49 52 81 02
Place du Marché 86160 GENÇAY 05 49 59 31 36	2 rue du Plat d'Étain 86170 CISSÉ 05 49 54 40 26	1 place Joffre 86170 NEUVILLE-DE-POITOU 05 49 51 20 44
12 rue de l'Hôtel de Ville 86180 BUXEROLLES 05 49 38 38 49	1 rue Gambetta 86200 LOUDUN 05 49 98 15 38	Place de la République 86270 LA ROCHE-POSAY 05 49 86 20 59

86 > POLICES MUNICIPALES DE LA VIENNE

2 rue de l'Abbé Chopin 86280 SAINT-BENOÎT 05 49 36 09 09	Rue du Petit Pont 86300 CHAUVIGNY 05 49 56 67 78	13 rue des Écoles 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU 09 64 46 65 43
12 place du Général de Gaulle 86400 CIVRAY 05 49 87 00 49	1 rue du 8 Mai 1945 86440 MIGNÉ-AUXANCES 05 49 51 71 02	15 rue du Four 86500 MONTMORILLON 05 49 91 13 99
19 place Gambetta - 86530 NAINTRÉ • 05 49 90 03 65		

87 > POLICES MUNICIPALES DE HAUTE-VIENNE

64 rue Armand Barbès 87000 LIMOGES 05 55 10 56 10	15 rue Joseph Cazautets 87170 ISLE 05 55 01 56 15	11 place de la République 87190 MAGNAC-LAVAL 05 55 68 52 54
2 place Auguste Roche 87200 SAINT-JUNIEN 05 55 43 06 80	11 avenue Louis Ricoux 87210 LE DORAT 05 55 60 72 20	Place de Leun 87220 FEYTIAT 05 55 48 43 00
176 avenue de Limoges 87270 COUZEIX 05 55 39 34 09	14 place de la République 87300 BELLAC 05 55 68 18 00	Avenue Jean Monnet 87350 PANAZOL 05 55 06 47 70
Place du 14 Juillet 87400 SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT 05 55 56 00 13	45 boulevard de l'Hôtel de Ville 87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE 05 55 08 88 88	Place du Château 87600 ROCHECHOUART 05 55 43 00 80
44 avenue du Président Wilson - 87700 AIXE-SUR-VIENNE 05 55 70 77 00	2 place de la Mairie - 87920 CONDAT-SUR-VIENNE 05 55 30 20 00	

16 > POLICES NATIONALES DE CHARENTE

Commissariat d'Angoulême	Champ de Mars - Rue Raymond Poincaré - 16000 ANGOULÊME	05 45 39 38 37
Commissariat d'Angoulême - Basseau	38 rue Pierre Aumaitre - 16000 ANGOULÊME	05 45 39 38 63
Commissariat de Cognac	14 rue Richard - 16100 COGNAC	05 45 36 38 50
Commissariat d'Angoulême - Soyaux	Centre commercial Léon Blum - 16800 SOYAUX	05 45 95 56 44

17 > POLICES NATIONALES DE CHARENTE-MARITIME

Commissariat de La Rochelle	1 rue de la Marne - 17000 LA ROCHELLE	05 46 51 36 36
Commissariat de La Rochelle - Mireuil	Avenue du Général Mangin - 17000 LA ROCHELLE	05 46 42 28 30
Commissariat de Saintes	1 place du Bastion - 17100 SAINTES	05 46 90 30 40
Commissariat de Périgny	2 impasse du Clos Lucé - 17180 PÉRIGNY	05 46 30 56 19
Commissariat de Royan	13 rue du Château d'Eau - 17200 ROYAN	05 46 39 40 10
Commissariat de Rochefort	42 rue Jean Jaurès - 17300 ROCHEFORT	05 46 87 69 14

19 > POLICES NATIONALES DE CORRÈZE

Commissariat de Tulle	2 rue Anne Vialle - 19000 TULLE	05 55 21 72 00
Commissariat de Brive-la-Gaillarde	4 boulevard Anatole France - 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE	05 55 17 46 00
Commissariat d'Ussel	7 avenue Carnot - 19200 USSEL	05 55 96 11 29

23 > POLICES NATIONALES DE LA CREUSE

Commissariat de Guéret	17 place Bonnyaud - 23000 GUÉRET	05 55 41 27 00
-------------------------------	----------------------------------	-----------------------

24 > POLICES NATIONALES DE DORDOGNE

Commissariat de Périgueux	17 rue du 4 Septembre - 24000 PÉRIGUEUX	05 53 06 44 44
Commissariat de Bergerac	2 allée Félix-Landry - 24100 BERGERAC	05 53 74 74 17

33 > POLICES NATIONALES DE GIRONDE

Commissariat de Bordeaux	23 rue François de Sourdis - 33000 BORDEAUX	05 57 85 77 77
Commissariat de Le Bouscat	226 avenue de Tivoli - 33110 LE BOUSCAT	05 57 22 52 30
Commissariat d'Arcachon	1 place de Verdun - 33120 ARCACHON	05 57 72 29 30
Commissariat de Bègles	49 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 33130 BÈGLES	05 57 35 65 70
Commissariat de Cenon	135 avenue Cassagne - 33150 CENON	05 56 38 52 52
Commissariat de Gradignan	201 cours du Général de Gaulle - 33170 GRADIGNAN	05 40 12 14 44
Commissariat d'Eysines	30 avenue de Picot - 33320 EYSINES	05 57 93 09 30
Commissariat de Talence	35 rue des Charmilles - 33400 TALENCE	05 57 35 77 22
Commissariat de Pessac	49 bis avenue du Général Leclerc - 33600 PESSAC	05 57 26 38 70
Commissariat de Mérignac	14 place Charles de Gaulle - 33700 MÉRIGNAC	05 56 47 11 54

40 > POLICES NATIONALES DES LANDES

Commissariat de Mont-de-Marsan	22 place Joseph Pancaut - 40000 MONT-DE-MARSAN	05 58 05 52 52
Commissariat de Dax	5 rue des Fusillés - 40100 DAX	05 58 56 58 58

47 > POLICES NATIONALES DU LOT-ET-GARONNE

Commissariat d'Agen	2 rue Palissy - 47000 AGEN	05 53 68 17 00
Commissariat de Villeneuve-sur-Lot	Boulevard de la République - 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT	05 53 49 62 70

64 > POLICES NATIONALES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Commissariat de Pau	5 rue O'Quin - 64000 PAU	05 59 98 22 22
Commissariat de Bayonne	6 avenue de Marhum - 64100 BAYONNE	05 59 46 22 22
Commissariat de Biarritz	Avenue Joseph Petit - 64200 BIARRITZ	05 59 01 22 22
Commissariat de Saint-Jean-de-Luz	15 avenue André Ithurralde - 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ	05 59 51 22 22
Commissariat d'Hendaye	5 rue Joilliot Curie - 64700 HENDAYE	05 59 51 40 40

79 > POLICES NATIONALES DES DEUX-SÈVRES

Commissariat de Niort	2 rue de la Préfecture - 79000 NIORT	05 49 28 72 00
Commissariat de Thouars	81 rue Camille Pelletan - 79100 THOUARS	05 49 66 02 00

86 > POLICES NATIONALES DE LA VIENNE

Commissariat de Bel Air - Ouest	39 rue Rique Avoine - 86000 POITIERS	05 49 60 61 63
Commissariat de Poitiers	38 rue de la Marne - 86000 POITIERS	05 49 60 60 00
Commissariat des Couronneries - Est	20 place Coïmbra - 86000 POITIERS	05 49 60 61 71
Commissariat des Trois cités - Sud	2 place des Trois Cités - 86000 POITIERS	05 49 60 61 66
Commissariat de Châtellerault	1 allée du Réseau Alfred 1943-1944 - 86100 CHÂTELLERAULT	05 49 20 05 49

87 > POLICES NATIONALES DE LA HAUTE-VIENNE

Commissariat de Limoges	84 avenue Emile Labussière - 87000 LIMOGES	05 55 14 30 00
--------------------------------	--	-----------------------

16 > GENDARMERIES DE CHARENTE

Brigade d'Angoulême	Caserne Levasseur - 2 boulevard de l'Artillerie - 16000 ANGOULÊME	05 45 37 50 00
Brigade de Cognac	57 rue de Bellefonds - 16100 COGNAC	05 45 82 01 86
Brigade de La-Rochefoucauld-en-Angoumois	4 bd du 11 Novembre 1918 - 16110 LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS	05 45 62 00 19
Brigade de Châteauneuf-sur-Charente	9 rue de Cognac - 16120 CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE	05 45 62 50 17
Brigade de Segonzac	9 rue Millardet - 16130 SEGONZAC	05 45 83 40 09
Brigade d'Aigre	22 rue de la Gendarmerie - 16140 AIGRE	05 45 21 10 12
Brigade de Chabonais	9 route de Limoges - 16150 CHABONAIIS	05 45 89 01 16
Brigade de Rouillac	600 avenue Paul Ricard - 16170 ROUILLAC	05 45 96 50 19
Brigade de Montmoreau	22 avenue d'Aquitaine - 16190 MONTMOREAU	05 45 60 34 42
Brigade de Jarnac	24 rue de Dogliani - 16200 JARNAC	05 45 81 45 73
Brigade de Chalais	43 rue de Barbezieux - 16210 CHALAIS	05 45 98 10 09
Brigade de Montbron	Lieu-dit Chez Briquet - 16220 MONTBRON	05 45 70 71 30
Brigade de Mansle-les-Fontaines	Rue des Seigelas - 16230 MANSLE-LES-FONTAINES	05 45 20 30 19
Brigade de Villefagnan	16 rue de la Gare - 16240 VILLEFAGNAN	05 45 31 60 11
Brigade de Coteaux-du-Blanzacais	22 route de Châteauneuf - 16250 COTEAUX-DU-BLANZACAIIS	05 45 64 00 23
Brigade de Chasseneuil-sur-Bonnieure	2 route d'Yvrac - 16260 CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	05 45 39 50 06
Brigade de Terres-de-Haute-Charente	52 rue du 8 Mai 1945 - 16270 TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	05 45 71 30 02
Brigade d'Hiersac	Route de Châteauneuf - 16290 HIERSAC	05 45 96 90 03
Brigade de Barbezieux-Saint-Hilaire	37 rue de la République - 16300 BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE	05 45 78 17 49
Brigade de Montemboeuf	27 Grande Rue - 16310 MONTEMBOEUF	05 45 65 00 12
Brigade de Villebois-Lavalette	11 rue du Lion d'Or - 16320 VILLEBOIS-LAVALLETTE	05 45 64 90 01
Brigade de Montignac-Charente	61 avenue de la Boixe - 16330 MONTIGNAC-CHARENTE	05 45 39 70 01
Brigade de Champagne-Mouton	5 place des Tilleuls - 16350 CHAMPAGNE-MOUTON	05 45 31 80 08
Brigade de Baignes-Sainte-Radegonde	Rue du Général de Gaulle - 16360 BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE	05 45 78 40 03
Brigade de Brossac	Rue de la Gendarmerie - 16480 BROSSAC	05 45 98 70 02
Brigade de Confolens	1 rue du Pré de l'étang - 16500 CONFOLENS	05 45 84 04 55
Brigade de Ruffec	11 rue du 19 Mars 1962 - 16700 RUFFEC	05 45 31 00 46

17 > GENDARMERIES DE CHARENTE-MARITIME

Brigade de Saintes	17 rue de Chermignac - 17100 SAINTES	05 46 93 01 19
PMo de Saintes	Gare de péage de Saintes - Le Barrot - 17100 SAINTES	05 46 98 17 90
Brigade de Cozes	24 route de Royan - 17120 COZES	05 46 90 80 24
Brigade de Montendre	43 boulevard de Saintonge - 17130 MONTENDRE	05 46 49 40 27
Brigade de Nieul-sur-Mer	3 rue du Champ Pinson - 17137 NIEUL-SUR-MER	05 46 44 51 64
BMo de La-Rochelle	Caserne Duverdier - 121 rue des Gonthières - 17140 LAGORD	05 46 00 50 53
Brigade de Mirambeau	31 cité Péchèvre - 17150 MIRAMBEAU	05 46 49 60 71
Brigade de Matha	1 allée de la Croix Becquet - 17160 MATHA	05 46 58 50 17
Brigade de Courçon	1 chemin des Tumulus - 17170 COURÇON	05 46 01 60 01
Brigade de La-Jarrie	1 place de la Mairie - 17220 LA JARRIE	05 46 35 80 06
Brigade de Marans	31 avenue de la Gare - 17230 MARANS	05 46 01 10 27
Brigade de Saint-Ciers-du-Taillon	3 rue du Moulin-de-la-Fuie - 17240 SAINT-CIERS-DU-TAILLON	05 46 49 63 66
Brigade de Saint-Genis-de-Saintonge	73 avenue de Bordeaux - 17240 SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE	05 46 49 83 67
Brigade de Saint-Porchaire	1 rue Nationale - 17250 SAINT-PORCHAIRE	05 46 95 60 03
Brigade de Gémozac	38 avenue de la Victoire - 17260 GÉMOZAC	05 46 94 20 19
Brigade de Montguyon	16 rue Nationale - 17270 MONTGUYON	05 46 04 10 13
Brigade d'Aigrefeuille-d'Aunis	24 avenue des Marronniers - 17290 AIGREFEUILLE-D'AUNIS	05 46 35 50 08
Brigade de Rochefort	Place Dupuy - 17300 ROCHEFORT	05 46 87 38 10
Brigade de Saint-Pierre-d'Oléron	28 rue Dubois-Aubry - 17310 SAINT-PIERRE-D'OLÉRON	05 46 47 06 97
Brigade de Marennes-Hiers-Brouage	9 bis rue Victor Hugo - 17320 MARENNES-HIERS-BROUAGE	05 46 85 00 19
Brigade de Loulay	15 rue Saint-Jean - 17330 LOULAY	05 46 33 80 05

17 > GENDARMERIES DE CHARENTE-MARITIME

Brigade de Saint-Savinien	9 chemin de la Longée - 17350 SAINT-SAVINIEN	05 46 90 20 18
Brigade de Saint-Aigulin	30 rue Gambetta - 17360 SAINT-AIGULIN	05 46 04 80 03
Brigade de Tonnay-Boutonne	2 avenue des Moulins - 17380 TONNAY-BOUTONNE	05 46 33 20 06
Brigade de La-Tremblade	2 rue de la Bergerie - 17390 LA TREMBLADE	05 46 36 11 43
Brigade de Saint-Jean-d'Angély	60 rue de Dampierre - 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY	05 46 32 04 27
Brigade de Saint-Martin-de-Ré	2 avenue Philippsburg - 17410 SAINT-MARTIN-DE-RÉ	05 46 09 21 17
Brigade de Fouras	Place des Rosiers - 17450 FOURAS	05 46 84 61 79
Brigade d'Aulnay	26 rue de Bourgogne - 17470 AULNAY	05 46 33 10 01
Brigade du Château-d'Oléron	Porte d'Ors - 17480 LE CHÂTEAU-D'OLÉRON	05 46 47 61 77
Brigade de Jonzac	16 boulevard René Gautret - 17500 JONZAC	05 46 48 04 55
Brigade d'Archiac	36 rue Agrippa d'Aubigné - 17520 ARCHIAC	05 46 49 10 05
Brigade de Nuillé-d'Aunis	84 Grande Rue - 17540 NUAILLÉ-D'AUNIS	05 46 01 81 01
Brigade de Corme-Royal	23 rue des Écoles - 17600 CORME-ROYAL	05 46 94 72 17
Brigade de Saujon	1 rue Jean Jaurès - 17600 SAUJON	05 46 02 80 17
Brigade de Saint-Agnant	1 allée René Fonck - 17620 SAINT-AGNANT	05 46 83 30 04
Brigade d'Angoulins	103 rue du Moulin de la Pierre - 17690 ANGOULINS	05 46 56 21 13
Brigade de Surgères	1 rue Aimé Césaire - 17700 SURGÈRES	05 46 07 00 46
Brigade de Burie	23 boulevard des Ecoliers - 17770 BURIE	05 46 94 90 83
Brigade de Pons	97 avenue Gambetta - 17800 PONS	05 46 94 00 07

19 > GENDARMERIES DE CORRÈZE

Brigade de Tulle	Caserne Loy - 15 rue de la Botte - 19000 TULLE	05 55 21 51 11
Brigade de Brive-la-Gaillarde	11 rue Eugène Labiche - 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE	05 55 86 08 12
Brigade de Bort-les-Orgues	1175 boulevard Jean Jaurès - 19110 BORT-LES-ORGUES	05 55 96 00 17
Brigade de Beaulieu-sur-Dordogne	4 rue de Lattre de Tassigny - 19120 BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	05 55 91 00 11
Brigade d'Objat	Route de Bridelache - 19130 OBJAT	05 55 25 50 02
Brigade d'Uzerche	Rue des Médailleurs Militaires - 19140 UZERCHE	05 55 73 10 09
PMo d'Uzerche	Puy Lamagne - 19140 UZERCHE	05 55 73 18 94
Brigade de Neuvic	Rue des Ganottes - 19160 NEUVIC	05 55 95 80 03
Brigade de Bugeat	Lieu-dit Le Luc - 19170 BUGEAT	05 55 95 50 06
Brigade de Beynat	Quar. du Bois du Peuch - Rue des Médailleurs Militaires - 19190 BEYNAT	05 55 85 50 02
Brigade d'Ussel	Caserne Save - 2 boulevard de Ruère - 19200 USSEL	05 55 72 28 42
PMo d'Aix	Bonnefond - 19200 AIX	05 55 46 05 45
Brigade de Lubersac	6 avenue Charles de Gaulle - 19210 LUBERSAC	05 55 73 62 60
Brigade de Saint-Privat	1 rue de la Saigne-Mezière - 19220 SAINT-PRIVAT	05 55 28 22 06
Brigade d'Allasac	Les Rivières - 19240 ALLASSAC	05 55 84 90 17
Brigade de Meymac	38 rue de Panazol - 19250 MEYMAC	05 55 95 10 04
Brigade de Treignac	Avenue du 11 Novembre 1918 - 19260 TREIGNAC	05 55 98 00 05
Brigade de Donzenac	Le Martel - 19270 DONZENAC	05 55 85 69 50
Brigade de Sornac	2 chemin du Père Ballet - 19290 SORNAC	05 55 94 60 01
Brigade d'Égletons	Boulevard du Pilard - 19300 ÉGLETONS	05 55 93 01 17
Brigade de Marcillac-la-Croisille	7 route des Plages - 19320 MARCILLAC-LA-CROISILLE	05 55 27 81 15
Brigade d'Eygurande	7 rue Saint-Loup - 19340 EYGURANDE	05 55 94 30 05
Brigade de Juillac	Les Prades - 19350 JUILLAC	05 55 25 60 06
Brigade d'Argentat-sur-Dordogne	16 avenue de la Gare - 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	05 55 28 00 13
Brigade de Vigeois	18 rue des Amarias - 19410 VIGEOIS	05 55 98 91 34
Brigade de Meyssac	1 avenue de Versailles - 19500 MEYSSAC	05 55 25 40 03
Brigade de Lapleau	17 avenue de la Croix de Laporte - 19550 LAPLEAU	05 55 27 50 01
Brigade de Larche	2 chemin Tabatin - 19600 LARCHE	05 55 85 31 98
Brigade de Seilhac	34 route du Puy-Pinson - 19700 SEILHAC	05 55 27 05 64

19 > GENDARMERIES DE CORRÈZE

Brigade de Corrèze	47 rue Eugène Combes - 19800 CORRÈZE	05 55 21 30 02
PMo de Gimel-les-Cascades	La Croix de la Poule - 19800 GIMEL-LES-CASCADES	05 55 21 40 20

23 > GENDARMERIES DE LA CREUSE

Brigade de Sainte-Feyre	Quartier Cher de Lu - 2 rue des Pommiers - 23000 SAINTE-FEYRE	05 55 52 08 65
BMo de Guéret	Caserne Bongeot - 2 route de Corbigny - 23000 GUÉRET	05 55 51 50 25
Brigade de La-Courtine	Rue du 8 Mai 1945 - 23100 LA COURTINE	05 55 66 76 18
Brigade d'Évaux-les-Bains	37 avenue de la République - 23110 ÉVAUX-LES-BAINS	05 55 65 51 17
Brigade de Chénérailles	2 route de Parsac - 23130 CHÉNÉRAILLES	05 55 62 30 15
Brigade d'Ahun	1 route de Moutier - 23150 AHUN	05 55 62 40 05
Brigade de Chambon-sur-Voueize	Quai Aimé Manairaud - 23170 CHAMBON-SUR-VOUEIZE	05 55 82 12 17
Brigade de Bellegarde-en-Marche	12 rue des Bouquets - 23190 BELLEGARDE-EN-MARCHE	05 55 67 65 03
Brigade d'Aubusson	1 place Rhin et Danube - 23200 AUBUSSON	05 55 66 10 67
Brigade de Bonnat	5 avenue de la Marche - 23220 BONNAT	05 55 62 10 07
Brigade de Gouzou	18 rue des Poiriers - 23230 GOUZOU	05 55 62 20 09
Brigade du Grand-Bourg	1 rue de la Mairie - 23240 LE GRAND-BOURG	05 55 80 40 03
Brigade de Pontarion	16 route d'Aubusson - 23250 PONTARION	05 55 64 50 17
Brigade de Crocq	5 rue Jean et Robert Judet - 23260 CROCQ	05 55 67 40 08
Brigade de Châtelus-Malvaleix	68 rue de la Marche - 23270 CHÂTELUS-MALVALEIX	05 55 80 70 04
Brigade de La-Souterraine	31 rue Henri Pluyaud - 23300 LA SOUTERRAINE	05 55 63 17 17
Brigade de Saint-Vaury	8 route d'Anzème - 23320 SAINT-VAURY	05 55 80 20 03
Brigade de Gentioux-Pigerolles	4 route de la Tapisserie - 23340 GENTIOUX-PIGEROLLES	05 55 67 90 01
Brigade de Bourgageuf	Avenue Pierre d'Aubusson - 23400 BOURGANEUF	05 55 64 00 25
Brigade de Royère-de-Vassivière	8 rue Eugène Trassoudaine - 23460 ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE	05 55 64 70 17
Brigade de Saint-Sulpice-les-Champs	2 route de Banize - 23480 SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS	05 55 66 60 02
Brigade de Felletin	13 place Monthieux - 23500 FELLETIN	05 55 66 40 19
Brigade de Boussac	Impasse des Troènes - 23600 BOUSSAC	05 55 65 00 18
Brigade d'Auzances	1 avenue du 8 Mai 1945 - 23700 AUZANCES	05 55 67 00 07
Brigade de Dun-le-Palestel	2 rue du 19 Mars 1962 - 23800 DUN-LE-PALESTEL	05 55 89 00 18

24 > GENDARMERIES DE DORDOGNE

Brigade de Périgueux	Caserne Clech - 58 boulevard Bertran de Born - 24000 PÉRIGUEUX	05 53 02 71 29
BMo de Périgueux	Caserne Ardant du Picq - 50 rue Ludovic Trarieux - 24000 PÉRIGUEUX	05 53 02 14 95
Brigade de Bergerac	9 avenue du Président Wilson - 24100 BERGERAC	05 53 74 70 00
Brigade de Saint-Astier	33 rue Paul Bert - 24110 SAINT-ASTIER	05 53 03 81 40
PMo de Saint-Astier	A89 sortie Saint-Astier - Lieu-dit Le Roudier-Est - 24110 SAINT-ASTIER	05 53 51 76 52
Brigade de Terrasson-Lavilledieu	96 avenue Victor Hugo - 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU	05 53 51 71 60
Brigade de La-Force	20 rue du Docteur Clament - 24130 LA FORCE	05 53 73 53 45
Brigade de Villamblard	5 route de Saint-Jean d'Estissac - 24140 VILLAMBLARD	05 53 80 86 10
Brigade de Lalinde	20 avenue du Général Leclerc - 24150 LALINDE	05 53 63 56 30
Brigade de Saint-Martial-d'Albarède	36 avenue de la Résistance - 24160 SAINT-MARTIAL-D'ALBARÈDE	05 53 55 38 90
Brigade de Pays-de-Belvès	Rue du Colonel Arnaud Beltrame - 24170 BELVÈS	05 53 28 66 95
Brigade de Neuvic	29 avenue du Général de Gaulle - 24190 NEUVIC	05 53 80 86 90
Brigade de Sarlat-la-Canéda	Boulevard Henri Arlet - 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	05 53 31 71 10
BMo de Sarlat-la-Canéda	201 rue Nicolas de Staël - 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	05 53 30 80 05
Brigade de Thenon	128 avenue de la Libération - 24210 THENON	05 53 35 67 70
PMo de La-Bachelierie	Gare de péage de Thenon - Les Chasselines - 24210 LA BACHELLERIE	05 53 51 47 90
Brigade de Saint-Cyprien	Lotissement du Pigeonnier - 24220 SAINT-CYPRIEN	05 53 30 80 00
Brigade de Vélines	19 rue du Lavoir - 24230 VÉLINES	05 53 74 60 80



**SANTÉ
ET CONDUITE :
CERTAINS
SIGNAUX DOIVENT
VOUS
FAIRE RÉFLÉCHIR.**

Malaises, vertiges, gêne visuelle, fatigue, prise de médicament, consommation alcool/drogue ?
PARLEZ-EN AVEC UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



24 > GENDARMERIES DE DORDOGNE

Brigade de Sigoulès-et-Flaugeac	3 chemin du Vicary - 24240 SIGOULÈS-ET-FLAUGEAC	05 53 73 53 40
Brigade de Domme	Route des Acacias - 24250 DOMME	05 53 28 66 70
Brigade du Bugue	Place Farge - 24260 LE BUGUE	05 53 03 83 95
Brigade de Lanouaille	44 rue du Périgord - 24270 LANOUILLE	05 53 55 38 95
Brigade de Montignac-Lascaux	5 avenue Jean Jaurès - 24290 MONTIGNAC-LASCAUX	05 53 51 71 90
Brigade de Nontron	138 rue des Maîtres des Forges - 24300 NONTRON	05 53 60 82 30
Brigade de Brantôme-en-Périgord	12 avenue du Docteur Devillard - 24310 BRANTÔME EN PÉRIGORD	05 53 35 67 50
Brigade de Verteillac	223 avenue de la Voie Romaine - 24320 VERTEILLAC	05 53 92 57 60
Brigade de Saint-Pierre-de-Chignac	Lieu-Dit Les Guichoux - 24330 SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC	05 53 03 81 90
Brigade de Mareuil-en-Périgord	31 rue André Pichon - 24340 MAREUIL EN PÉRIGORD	05 53 60 78 90
Brigade de Tocane-Saint-Apre	1 route de Ribérac - 24350 TOCANE-SAINT-APRE	05 53 92 57 55
Brigade de Piégut-Pluviers	85 rue de la Libération - 24360 PIÉGUT-PLUVIERS	05 53 60 78 65
Brigade de Carlux	Le Bourg - 24370 CARLUX	05 53 28 66 80
Brigade de Vergt	21 rue du Château-Vieux - 24380 VERGT	05 53 07 89 75
Brigade d'Hautefort	Lieu-dit Saint-Agnan - 24390 HAUTEFORT	05 53 51 71 95
Brigade de Mussidan	1 rue des Frères Arnaud - 24400 MUSSIDAN	05 53 80 84 90
Brigade de Saint-Aulaye-Puymangou	2 rue Eugène Le Roy - 24410 SAINT AULAYE-PUYMANGOU	05 53 92 57 50
Brigade de Beaumontois-en-Périgord	6 avenue Antoine Vernet - 24440 BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD	05 53 27 40 25
Brigade de Saint-Pardoux-la-Rivière	42 rue Pierre et Marie Curie - 24470 SAINT-PARDOUX-LA-RIVIÈRE	05 53 60 78 60
Brigade de La-Roche-Chalais	22 avenue de la Double - 24490 LA ROCHE-CHALAIS	05 53 91 58 30
Brigade d'Eymet	8 route du Pont Roman - 24500 EYMET	05 53 74 60 85
Brigade de Villefranche-du-Périgord	Lieu-dit L'Ambulance - 24550 VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD	05 53 28 66 90
Brigade d'Issigeac	Route de Mouleydier - 24560 ISSIGEAC	05 53 73 52 80
Brigade de Rouffignac-St-Cernin-de-Reilhac	Route de Périgueux - 24580 ROUFFIGNAC-ST-CERNIN-DE-REILHAC	05 53 35 67 55
Brigade de Salignac-Eyvigues	19 avenue de Sarlat - 24590 SALIGNAC-EYVIGUES	05 53 28 66 85
Brigade de Ribérac	Rue André Malraux - 24600 RIBÉRAC	05 53 92 57 00
Brigade de Villefranche-de-Lonchat	Place du Général de Gaulle - 24610 VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT	05 53 80 84 75
Brigade de Montpon-Ménéstérol	1 allée Jean Ferrat - 24700 MONTPON-MÉNESTÉROL	05 53 80 85 30
Brigade de Thiviers	1970 route Napoléon - 24800 THIVIERS	05 53 62 28 90

33 > GENDARMERIES DE GIRONDE

Brigade de Saint-Laurent-Médoc	2 rue du Docteur Destouesse - 33112 SAINT-LAURENT-MÉDOC	05 57 75 14 90
Brigade de Saint-Symphorien	4 avenue Jean Jaurès - 33113 SAINT-SYMPHORIEN	05 56 65 72 10
Brigade d'Auros	12 rue Partarrieu - 33124 AUROS	05 56 65 51 51
Brigade de Saint-Jean-d'Ilac	315 avenue de Bordeaux - 33127 SAINT-JEAN-D'ILLAC	05 56 68 83 70
Brigade de Villegouge	5 route des Acacias - 33141 VILLEGOUGE	05 57 84 86 50
Brigade de Saint-Médard-en-Jalles	12 rue Théophile Gautier - 33160 SAINT-MÉDARD-EN-JALLES	05 57 93 15 60
Brigade de La-Réole	1 bis avenue de Mahon - 33190 LA RÉOLE	05 56 71 70 80
BMo de La-Réole	Quartier Général Billotte - 1 av. de Lattre de Tassigny - 33190 LA RÉOLE	05 56 71 72 15
Brigade de Langon-Toulence	49 avenue du 8 Mai 1945 - 33210 TOULENCE	05 57 98 12 60
Peloton d'autoroute de Langon	Rond-point du Sauternais - 33210 LANGON	05 56 27 49 59
Brigade de Pineuilh	1 rue René Prévôt - 33220 PINEUILH	05 57 41 93 20
Brigade de Coutras	52 rue Robert Boulin - 33230 COUTRAS	05 57 48 42 20
Brigade de Guîtres	60 avenue de l'Isle - 33230 GUÎTRES	05 57 56 40 35
Brigade de Saint-Médard-de-Guizières	127 rue de la République - 33230 SAINT-MÉDARD-DE-GUIZIÈRES	05 57 56 07 20
PMo d'Abzac	La Cornière - 33230 ABZAC	05 57 46 46 05
Brigade de Saint-André-de-Cubzac	1455 avenue Jules Ferry - 33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC	05 57 94 05 60
Brigade de Pauillac	6 rue du Caporal-Chef Cyrille Chahboune - 33250 PAUILLAC	05 57 75 29 30
Brigade de Blanquefort	46 avenue du Général de Gaulle - 33290 BLANQUEFORT	05 56 95 51 40
Brigade de Saint-Émilion	19 Grand-Pontet - 33330 SAINT-ÉMILION	05 57 55 46 00

33 > GENDARMERIES DE GIRONDE

Brigade de Lesparre-Médoc	32 cours Victor Hugo - 33340 LESPARRÉ-MÉDOC	05 56 73 46 70
Brigade de Castillon-la-Bataille	37 rue Waldeck-Rousseau - 33350 CASTILLON-LA-BATAILLE	05 57 56 05 35
Brigade de Latresne	9 chemin du Stade - 33360 LATRESNE	05 57 97 16 60
Brigade de Tresses	21 avenue des Trois-Lieues - 33370 TRESSÉS	05 57 34 45 00
Brigade de Biganos	69 avenue de la Côte-d'Argent - 33380 BIGANOS	05 57 17 06 80
PMo de Mios	Centre autoroutier - 1 route de Douils - 33380 MIOS	05 57 71 16 66
Brigade de Blaye	56 rue Jaufré Rudel - 33390 BLAYE	05 57 42 70 20
Brigade de Cadillac	2 avenue Joseph Caussil - 33410 CADILLAC-SUR-GARONNE	05 57 98 12 90
Brigade de Grézillac	191 route de la Gendarmerie - 33420 GRÉZILLAC	05 57 55 48 45
Brigade de Rauzan	16 rue Peyrue - 33420 RAUZAN	05 57 55 59 80
Brigade de Bazas	6 avenue du Général Leclerc - 33430 BAZAS	05 56 65 02 05
Brigade d'Ambarès-et-Lagrave	42 avenue Jules Ferry - 33440 AMBARÈS-ET-LAGRAVE	05 57 77 32 10
Brigade de Macau	6 route de Bordeaux-Pauillac - 33460 MACAU	05 57 88 61 40
Brigade de Gujan-Mestras	87 avenue de Césarée - 33470 GUJAN-MESTRAS	05 57 52 74 30
Brigade de Castelnau-de-Médoc	39 avenue Georges Mandel - 33480 CASTELNAU-DE-MÉDOC	05 57 88 60 40
Brigade de Libourne	47 bis boulevard de Quinault - 33500 LIBOURNE	05 57 50 82 00
Brigade d'Andernos-les-Bains	9 avenue d'Arès - 33510 ANDERNOS-LES-BAINS	05 57 76 08 90
Brigade de Sauveterre-de-Guyenne	11 bis boulevard du 11 Novembre 1918 - 33540 SAUVETERRE-DE-GUYENNE	05 56 71 68 60
Brigade de Langoiran	53 avenue Michel Picon - 33550 LANGOIRAN	05 56 67 79 80
Brigade de Carbon-Blanc	19 avenue André Vignau-Anglade - 33560 CARBON-BLANC	05 57 77 53 10
Brigade de Lussac	Cours des Girondins - 33570 LUSSAC	05 57 55 10 65
Brigade de Monségur	2 avenue Porte-des-Tours - 33580 MONSÉGUR	05 56 71 97 40
Brigade de Saint-Vivien-de-Médoc	22 cours Georges Mandel - 33590 SAINT-VIVIEN-DE-MÉDOC	05 56 73 33 90
Brigade de Cestas	3 avenue du 19 Mars 1962 - 33610 CESTAS	05 57 83 83 10
Brigade de Castres-Gironde	46 rue du Président Carnot - 33640 CASTRES-GIRONDE	05 56 67 70 90
Brigade de Créon	1 avenue de l'Entre-Deux-Mers - 33670 CRÉON	05 57 34 45 20
Brigade de Lacanau	27 avenue de la Libération - 33680 LACANAU	05 57 17 07 60
Brigade de Grignols	33 route de Casteljaloux - 33690 GRIGNOLS	05 56 65 05 75
BMO de Bordeaux	Caserne Battesti - 59 rue Séguineau - 33700 MÉRIGNAC	05 56 90 28 40
Brigade de Bourg	6 avenue de Flandres-Dunkerque - 33710 BOURG	05 57 94 06 75
Brigade de Podensac	23 cours du Maréchal Foch - 33720 PODENSAC	05 57 98 10 40
Brigade de Villandraut	1 rue du Vieux-Pont - 33730 VILLANDRAUT	05 56 25 84 40
Brigade d'Arès	36 avenue de la Gare - 33740 ARÈS	05 57 17 06 90
Brigade de Targon	16 rue de la Gendarmerie - 33760 TARGON	05 57 34 45 30
Brigade de Soulac-sur-Mer	3 rue Olivier Guinet - 33780 SOULAC-SUR-MER	05 56 73 33 90
Brigade de Pellegrue	16 route de Duras - 33790 PELLEGRUE	05 56 61 59 45
Brigade de Saint-Ciers-sur-Gironde	1 avenue de la République - 33820 SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE	05 57 32 81 40
Brigade de Belin-Béliet	27 avenue Aliénor - 33830 BELIN-BÉLIET	05 56 88 82 80
Brigade de Captieux	54 route de Bazas - 33840 CAPTIEUX	05 56 65 60 06
Brigade de Léognan	9 avenue de Bordeaux - 33850 LÉOGNAN	05 56 64 44 60
PMo de Saint-Aubin-de-Blaye	1 virée de Rousset - 33860 REIGNAC	05 57 94 96 90
Brigade de Saint-Savin	201 rue de Marjolleau - 33920 SAINT-SAVIN	05 57 94 09 50
Brigade de Lège-Cap-Ferret	Petit Piquey - 28 quater route de Bordeaux - 33950 LÈGE-CAP-FERRET	05 57 76 39 60

40 > GENDARMERIES DES LANDES

PMo de Mont-de-Marsan	2480 route de Mont-de-Marsan - 40090 GAILLÈRES	05 58 52 37 00
Brigade de Dax	29 rue de l'Épargne - 40100 DAX	05 58 90 76 00
Brigade de Morcenx-la-Nouvelle	2 boulevard Victor Hugo - 40110 MORCENX-LA-NOUVELLE	05 58 04 78 80
Brigade de Roquefort	49 place Georges Lapios - 40120 ROQUEFORT	05 58 45 76 39
Brigade de Capbreton	Place de la Gare - 40130 CAPBRETON	05 58 72 74 00

40 > GENDARMERIES DES LANDES

Brigade de Soustons	8 passage Carrelot - 40140 SOUSTONS	05 58 41 44 48
Brigade de Parentis-en-Born	900 avenue du Lycée - 40160 PARENTIS-EN-BORN	05 58 78 97 00
Brigade de Lit-et-Mixe	149 rue du Point-du-Jour - 40170 LIT-ET-MIXE	05 58 42 48 30
Brigade de Villeneuve-de-Marsan	80 avenue du Marsan - 40190 VILLENEUVE-DE-MARSAN	05 58 45 88 00
Brigade de Mimizan	1 rue du Lycée - 40200 MIMIZAN	05 58 09 93 00
Brigade de Labouheyre	Quartier du Barrail - 68 route de Solférino - 40210 LABOUHEYRE	05 58 04 41 30
PMo de Labouheyre	Quartier Le Bouchon - 89 route d'Escource - 40210 LABOUHEYRE	05 58 04 41 60
Brigade de Tarnos	17 Route Nationale 10 - 40220 TARNOS	05 59 64 36 49
Brigade de Saint-Vincent-de-Tyrosse	115 avenue Nationale - 40230 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	05 58 77 58 28
PMo de Saint-Geours-de-Maremne	89 avenue George Sand - 40230 SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE	05 58 49 34 75
Brigade de Mugron	248 route de Pomarez - 40250 MUGRON	05 58 97 69 15
Brigade de Castets	16 rue des Gemmeurs - 40260 CASTETS	05 58 55 08 95
Brigade de Grenade-sur-l'Adour	93 rue René Vielle - 40270 GRENADE-SUR-L'ADOUR	05 58 03 71 60
Brigade de Peyrehorade	91 avenue de Bourgfelden - 40300 PEYREHORADE	05 58 73 74 90
Brigade de Gabarret	181 chemin de la Lanne - 40310 GABARRET	05 58 44 38 70
Brigade de Geaune	20 route des Pyrénées - 40320 GEAUNE	05 58 44 41 98
Brigade d'Amou	154 avenue de la Gare - 40330 AMOU	05 58 89 29 45
Brigade de Pouillon	475 avenue de la Liberté - 40350 POUILLON	05 58 98 35 85
Brigade de Rion-des-Landes	532 avenue Frédéric Bastiat - 40370 RION-DES-LANDES	05 58 57 09 40
Brigade de Montfort-en-Chalosse	581 avenue Jean Jaurès - 40380 MONTFORT-EN-CHALOSSE	05 58 98 59 63
Brigade de Saint-Martin-de-Seignanx	2642 avenue du Quartier Neuf - 40390 SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX	05 59 56 61 08
Brigade de Tartas	40 rue Jean Jaurès - 40400 TARTAS	05 58 73 88 40
Brigade de Pissos	376 route de Mont-de-Marsan - 40410 PISSOS	05 58 04 53 20
Brigade de Brocas	230 route de l'Étang - 40420 BROCAS	05 58 51 48 47
Brigade de Sore	532 boulevard de la Gare - 40430 SORE	05 58 07 68 68
Brigade de Pontonx-sur-l'Adour	325 avenue du Marensin - 40465 PONTONX-SUR-L'ADOUR	05 58 57 50 34
Brigade de Saint-Sever	Boulevard de l'Espérance - 40500 SAINT-SEVER	05 58 76 49 28
Brigade de Seignosse	Avenue Charles de Gaulle - 40510 SEIGNOSSE	05 58 49 87 10
Brigade de Biscarrosse	100 avenue Henri Guillaumet - 40600 BISCARROSSE	05 58 82 53 70
Brigade d'Hagetmau	Lotissement Bel-Horizon - 74 rue du Soleil - 40700 HAGETMAU	05 58 79 74 88
Brigade d'Aire-sur-l'Adour	Rue du Château d'Eau - 40800 AIRE-SUR-L'ADOUR	05 58 71 34 95

47 > GENDARMERIES DU LOT-ET-GARONNE

Brigade de Sainte-Livrade-sur-Lot	13 avenue Bagnaria Arsa - 47110 SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT	05 53 49 60 90
Brigade de Duras	Route de Sainte-Foy-La-Grande - 47120 DURAS	05 53 20 57 65
Brigade de Port-Sainte-Marie	43 avenue du 11 Novembre 1918 - 47130 PORT-SAINTE-MARIE	05 53 68 42 20
Brigade de Penne-d'Agenais	14 rue des Écoles - 47140 PENNE-D'AGENAIS	05 53 49 64 25
Brigade de Monflanquin	45 avenue de la Libération - 47150 MONFLANQUIN	05 53 49 60 80
Brigade de Damazan	Route de Buzet - 47160 DAMAZAN	05 53 84 88 75
Brigade de Mézin	240 route de Condom - 47170 MÉZIN	05 53 97 44 80
Brigade de Sainte-Bazelle	Rue de la Geyre - 47180 SAINTE-BAZELLE	05 53 20 40 10
Brigade d'Aiguillon	10 rue Georges Sand - 47190 AIGUILLON	05 53 84 89 15
Brigade de Marmande	40 boulevard Meyniel - 47200 MARMANDE	05 53 64 83 00
BMo de Marmande	Caserne Tempoure - 30 avenue Jean Jaurès - 47200 MARMANDE	05 53 20 50 85
Brigade d'Astaffort	Fondragon - 47220 ASTAFFORT	05 53 68 42 25
Brigade de Lavardac	26 allée des Alliés - 47230 LAVARDAC	05 53 97 44 85
Brigade de Bouglon	Croix - 47250 BOUGLON	05 53 20 57 70
Brigade de Cocumont	13 rue du Muscat de Hambourg - 47250 COCUMONT	05 53 20 57 60
Peloton d'autoroute de Marmande	Gare de péage de Marmande - 47250 SAMAZAN	05 53 76 02 17
Brigade de Castelmoron-sur-Lot	18 chemin de Ronde - 47260 CASTELMORON-SUR-LOT	05 53 84 88 30

47 > GENDARMERIES DU LOT-ET-GARONNE

Brigade de Puymirol	42 rue d'Orléans - 47270 PUYMIROL	05 53 68 42 15
Brigade de Cancon	Lotissement Bibignie - Rue Fernand Pouillon - 47290 CANCON	05 53 49 60 70
BMo de Villeneuve-sur-Lot	Caserne Belzunce - 11 boulevard Danton - 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT	05 53 49 75 05
Brigade de Laplume	82 impasse de la Patte d'Oie - 47310 LAPLUME	05 53 77 04 86
Brigade de Castillonnès	2 avenue de la République - 47330 CASTILLONNÈS	05 53 49 60 75
Brigade de Laroque-Timbaud	Avenue de Quercy - 47340 LAROQUE-TIMBAUD	05 53 68 41 30
Brigade de Seyches	Route de Miramont - 47350 SEYCHES	05 53 64 81 95
Brigade de Prayssas	Avenue Émile Zola - 47360 PRAYSSAS	05 53 68 41 35
Brigade de Tournon-d'Agenais	224 place du 3 Juillet 1944 - 47370 TOURNON-D'AGENAIS	05 53 49 62 35
Brigade de Monclar	35 rue Louis Pons - 47380 MONCLAR	05 53 49 62 40
Brigade de Tonneins	5 rue Jean Panno - 47400 TONNEINS	05 53 76 14 35
Brigade d'Houeillès	2 chemin de Jautan - 47420 HOUEILLÈS	05 53 20 57 40
Brigade du Mas-d'Agenais	Rue du Bois - 47430 LE MAS-D'AGENAIS	05 53 89 37 30
Brigade de Beauville	92 place du Carré - 47470 BEAUVILLE	05 53 68 42 05
Brigade de Fumel	8 place Voltaire - 47500 FUMEL	05 53 40 44 90
PMo d'Agen	Gaussens - 47520 LE PASSAGE	05 53 66 66 93
Brigade de Nérac	43 avenue du Maréchal Foch - 47600 NÉRAC	05 53 97 44 30
Brigade de Casteljaloux	25 avenue de Marmande - 47700 CASTELJALOUX	05 53 20 56 95
Brigade de Miramont-de-Guyenne	44 avenue du 8 Mai 1945 - 47800 MIRAMONT-DE-GUYENNE	05 53 83 39 10

64 > GENDARMERIES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

BMo de Pau	4 cours Léon Bérard - 64000 PAU	05 59 82 40 17
Brigade de Bayonne	9 avenue Vital Biraben - 64100 BAYONNE	05 59 42 53 10
Brigade de Saint-Palais	Rue de Gibraltar - 64120 SAINT-PALAIS	05 59 65 29 70
Brigade de Serres-Castet	Rue Larlas - 64121 SERRES-CASTET	05 59 33 52 20
Brigade de Mauléon-Licharre	4 avenue de Belzunce - 64130 MAULÉON-LICHARRE	05 59 19 22 00
Brigade de Mourenx	Caserne Beltrame - 8 av. du Président Paul Delcourt - 64150 MOURENX	05 59 60 02 17
Brigade de Morlaàs	Rue Antoine de Saint-Exupéry - 64160 MORLAÀS	05 59 33 59 70
Brigade d'Artix	50 avenue de la Gare - 64170 ARTIX	05 59 53 97 67
PMo d'Artix	Centre autoroutier - 64170 ARTIX	05 59 83 83 37
Brigade de Navarrenx	11 route du Faubourg - 64190 NAVARREX	05 59 66 09 60
Brigade de Saint-Jean-Pied-de-Port	Chemin d'Ugange - 64220 SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT	05 59 49 20 10
Brigade de Lescar	16 avenue de l'Ousse - 64230 LESCAR	05 59 77 61 30
Brigade d'Hasparren	46 rue de Navarre - 64240 HASPARREN	05 59 70 16 10
Brigade de La-Bastide-Clairence	Route Bardos - 64240 LA BASTIDE-CLAIRENCE	05 59 70 16 17
Brigade d'Espelette	15 rue Karrika Nagusia - 64250 ESPELETTE	05 59 93 99 50
Brigade de Cambo-les-Bains	Impasse de la Gendarmerie - 64250 CAMBO-LES-BAINS	05 59 29 09 90
Brigade d'Arudy	15 avenue des Pyrénées - 64260 ARUDY	05 59 05 95 45
Brigade de Puyoô	Route Nationale 117 - 64270 PUYOÔ	05 59 65 25 50
Brigade de Salies-de-Béarn	11 rue Félix Pécaut - 64270 SALIES-DE-BÉARN	05 59 38 71 90
Brigade de Gan	13 rue Teulère - 64290 GAN	05 59 21 92 19
Brigade d'Orthez	2 rue Selkirk - 64300 ORTHEZ	05 59 67 27 00
Brigade de Saint-Pée-sur-Nivelle	655 rue Ibarbidea - 64310 SAINT-PÉE-SUR-NIVELLE	05 59 54 68 80
Brigade de Garlin	21 chemin de Loumagne - 64330 GARLIN	05 59 04 99 80
Brigade de Lembeye	24 rue Joseph Peyré - 64350 LEMBEYE	05 59 68 57 00
Brigade de Monein	5 avenue du Pont-Lat - 64360 MONEIN	05 59 21 20 73
Brigade d'Arthez-de-Béarn	3 chemin Poumata - 64370 ARTHEZ-DE-BÉARN	05 59 67 45 68
Brigade de Sauveterre-de-Béarn	3 avenue Jean Récapet - 64390 SAUVETERRE-DE-BÉARN	05 59 38 97 17
Brigade d'Oloron-Sainte-Marie	Avenue Saint-Cricq - 64400 OLORON-SAINTE-MARIE	05 59 39 04 17
Brigade d'Arzacq-Arraziguet	Le Vialé - 64410 ARZACQ-ARRAZIGUET	05 59 04 47 40

64 > GENDARMERIES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Brigade de Soumoulou	Côte de la Fontaine - 64420 SOUMOULOU	05 59 16 08 43
Brigade de Saint-Étienne-de-Baïgorry	17 Irubeko Bidea - 64430 SAINT-ÉTIENNE-DE-BAÏGORRY	05 59 37 96 05
Brigade de Laruns	Avenue de la Gare - 64440 LARUNS	05 59 05 49 87
Brigade de Thèze	20 route de Pau - 64450 THÈZE	05 59 04 38 34
Brigade de Tardets-Sorholus	Route de Mauléon - 64470 TARDETS-SORHOLUS	05 59 28 67 50
Brigade d'Ustaritz	59 chemin Saint François Xavier - 64480 USTARITZ	05 59 70 37 22
Brigade de Bedous	4 avenue Robert Balangué - 64490 BEDOUS	05 59 34 56 00
Brigade de Saint-Jean-de-Luz	23 avenue Pierre Larramendy - 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ	05 59 54 68 80
Brigade de Bidache	195 route de Saint-Palais - 64520 BIDACHE	05 59 56 48 00
Brigade de Pontacq	50 avenue Henri IV - 64530 PONTACQ	05 59 53 77 60
Brigade d'Aramits	Route d'Arrette - 64570 ARAMITS	05 59 34 63 89
Peloton d'autoroute de Bayonne	Péage de Bayonne Sud - A63 - Route de Cambo - 64600 ANGLET	05 59 63 63 35
BMo de Biarritz	2 rue Île aux Faisans - 64700 HENDAYE	05 59 48 42 40
Brigade d'Irissarry	331 route de la Basse Navarre - 64780 IRISSARRY	05 59 37 97 30
Brigade de Nay	6 rue du Souvenir Français - 64800 NAY	05 59 13 22 40

79 > GENDARMERIES DES DEUX-SÈVRES

BMo de Niort	23 avenue du Général Largeau - 79000 NIORT	05 49 28 63 55
Brigade de Thouars	21 rue Maurice Ravel - 79100 THOUARS	05 49 66 00 34
Brigade de Chef-Boutonne	1 Espace Mérovée - 79110 CHEF-BOUTONNE	05 49 29 80 05
Brigade de Lezay	Rue de Melle - 79120 LEZAY	05 49 29 40 05
Brigade de Secondigny	1 rue de la Braudière - 79130 SECONDIGNY	05 49 63 70 03
Brigade de Cerizay	86 avenue du 25 Août - 79140 CERIZAY	05 49 80 50 07
Brigade d'Argentonnay	45 av. du Général de Gaulle - Argenton les Vallées - 79150 ARGENTONNAY	05 49 65 70 05
Brigade de Coulonges-sur-l'Autize	5 route de Saint-Pompain - 79160 COULONGES-SUR-L'AUTIZE	05 49 06 10 63
Brigade de Brioux-sur-Boutonne	32 bis avenue de Poitiers - 79170 BRIOUX-SUR-BOUTONNE	05 49 07 50 08
Brigade de Sauzé-Vaussais	13 route de Civray - 79190 SAUZÉ-VAUSSAIS	05 49 07 60 03
Brigade de Parthenay	Caserne Allard - 4 boulevard Amboise Paré - 79200 PARTHENAY	05 49 95 26 17
Brigade de Mauzé-sur-le-Mignon	46 route de Prin - 79210 MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON	05 49 26 30 08
Brigade de Champdeniers	4 route de Coulonges - 79220 CHAMPDENIERS	05 49 25 80 06
Brigade de Prahecq	15 rue Saint-Martin - 79230 PRAHECQ	05 49 26 47 01
Brigade de Nueil-les-Aubiers	1 allée Sainte-Barbe - 79250 NUEIL-LES-AUBIERS	05 49 65 60 04
Peloton d'autoroute de La-Crèche	Échangeur Niort-Est - 79260 LA CRÈCHE	05 49 28 90 30
Brigade de Frontenay-Rohan-Rohan	48 route de Brioux - 79270 FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	05 49 04 50 03
Brigade de Bressuire	Caserne Haussy - 17 rue du Docteur Fleming - 79300 BRESSUIRE	05 49 65 00 01
Brigade de Mazières-en-Gâtine	4 route du Mémorial - 79310 MAZIÈRES-EN-GÂTINE	05 49 63 20 01
Brigade de Moncoutant-sur-Sèvre	3 rue de Plaisance - 79320 MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	05 49 72 60 01
Brigade de Saint-Varent	24 bis route de Bouillé - 79330 SAINT-VARENT	05 49 67 50 04
Brigade de Ménigoute	11 rue Saint-Marc - 79340 MÉNIGOUTE	05 49 69 00 02
Brigade de Beauvoir-sur-Niort	361 avenue de Niort - 79360 BEAUVOIR-SUR-NIORT	05 49 09 70 05
Brigade de Celles-sur-Belle	2 rue du 8 Mai 1945 - 79370 CELLES-SUR-BELLE	05 49 79 80 06
Brigade de Thénézay	40 rue de la Croix-Chauvin - 79390 THÉNEZAY	05 49 63 00 02
Brigade de Saint-Maixent-l'École	8 ter rue Aristide Briand - 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE	05 49 05 50 12
Brigade de Melle	6 rue de l'Azuré - 79500 MELLE	05 49 27 00 10
Brigade d'Airvault	6 rue de l'Aumônerie - 79600 AIRVAULT	05 49 64 70 07
Brigade de Mauléon	11 rue du Mouton Blanc - 79700 MAULÉON	05 49 81 40 05

86 > GENDARMERIES DE LA VIENNE

BMo de Poitiers	Caserne Coustans - 8 rue Logerot - 86000 POITIERS	05 49 00 57 72
------------------------	---	-----------------------

86 > GENDARMERIES DE LA VIENNE

Brigade de Mirebeau	3 place du Mail - 86110 MIREBEAU	05 49 50 40 28
Brigade de Jaunay-Marigny	Rue de Grémont - Jaunay Clan - 86130 JAUNAY-MARIGNY	05 49 61 65 28
Brigade de Lencloître	27 rue du Stade - 86140 LENCLOÎTRE	05 49 90 73 18
Brigade de l'Isle-Jourdain	2 rue du Docteur Guilbard - 86150 L'ISLE-JOURDAIN	05 49 48 70 15
Brigade de Gençay	250 chemin de la Grande Borne - 86160 GENÇAY	05 49 59 31 16
Brigade de Neuville-de-Poitou	38 rue Alphonse Plault - 86170 NEUVILLE-DE-POITOU	05 49 51 20 32
Brigade de Vouillé	4 rue de Braunsbach - 86190 VOUILLÉ	05 49 51 81 23
Brigade de Loudun	9 avenue de la Gare - 86200 LOUDUN	05 49 98 00 40
Brigade de Bonneuil-Matours	Le Fonds-des-Roches - 42 route de Saintonge - 86210 BONNEUIL-MATOURS	05 49 85 20 07
Brigade des Ormes	6 bis rue Richelieu - 86220 LES ORMES	05 49 85 60 11
Brigade de St-Gervais-les-Trois-Clochers	36 av. Jules-Édouard Ménard - 86230 ST-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS	05 49 86 01 02
Brigade de Chauvigny	9 rue Gilbert Bécaud - 86300 CHAUVIGNY	05 49 46 30 04
Brigade de Saint-Savin	18 rue Prosper Mérimée - 86310 SAINT-SAVIN	05 49 48 44 24
Brigade de Lussac-les-Châteaux	2 rue de la Faillodrie - 86320 LUSSAC-LES-CHÂTEAUX	05 49 48 40 01
Brigade de Saint-Jean-de-Sauves	2 route de Renoue - 86330 SAINT-JEAN-DE-SAUVES	05 49 50 80 52
Brigade de La-Villedieu-du-Clain	1 impasse de la Gendarmerie - 86340 LA VILLEDIEU-DU-CLAIN	05 49 42 51 07
Brigade de Vivonne	1 rue des Bergeronnettes - 86370 VIVONNE	05 49 43 41 15
Brigade de Civray	2A route de Limoges - 86400 CIVRAY	05 49 87 00 32
Brigade de Monts-sur-Guesnes	39 rue Porte Pelletier - 86420 MONTS-SUR-GUESNES	05 49 22 81 44
Brigade de Pleumartin	16 rue des Acacias - 86450 PLEUMARTIN	05 49 86 50 05
Brigade de Montmorillon	13 avenue de l'Europe - 86500 MONTMORILLON	05 49 91 10 44
Brigade de Naintré	28 avenue Pablo Picasso - 86530 NAINTRÉ	05 49 90 03 95
PMo de Châtelleraut	La Glandée - 86530 NAINTRÉ	05 49 86 87 80
BMo de Lusignan	Cité de Puyberger - 1 rue d'Aquitaine - 86600 LUSIGNAN	05 49 43 81 56
Brigade de Valence-en-Poitou	19 avenue de Bordeaux - Couhe - 86700 VALENCE-EN-POITOU	05 49 59 20 16
Brigade de Saint-Julien-l'Ars	62 route de Poitiers - 86800 SAINT-JULIEN-L'ARS	05 49 56 71 07

87 > GENDARMERIES DE HAUTE-VIENNE

Centre de recrutement de Limoges	Caserne Jouan - 196 rue Victor Thuillat - 87100 LIMOGES	05 55 10 70 70
Brigade de Solignac	Caserne Haessler - 94 avenue Saint-Éloi - 87110 SOLIGNAC	05 55 00 50 03
Brigade d'Eymoutiers	2 promenade des Sports - 87120 EYMOUTIERS	05 55 69 10 20
Brigade de Châteauneuf-la-Forêt	28 allée des Sorbiers - 87130 CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT	05 55 69 30 09
Brigade de Nantiat	4 place du Commerce - 87140 NANTIAT	05 55 53 44 44
Brigade d'Oradour-sur-Vayres	15 rue Jean Giraudoux - 87150 ORADOUR-SUR-VAYRES	05 55 78 10 04
Brigade de Saint-Sulpice-les-Feuilles	4 rue Léon Mercier - 87160 SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES	05 55 76 72 44
Brigade de Magnac-Laval	7 avenue du Général de Gaulle - 87190 MAGNAC-LAVAL	05 55 68 51 24
Brigade de Saint-Junien	25 chemin des Gouttes - 87200 SAINT-JUNIEN	05 55 02 10 23
PMo de Feytiat	Lieu-dit La Lande du Chazaud - 87220 FEYTIAT	05 55 30 16 14
Brigade de Châlus	38 avenue François Mitterrand - 87230 CHÂLUS	05 55 78 41 11
Brigade d'Ambazac	1 rue Vincent Van Gogh - 87240 AMBAZAC	05 55 56 60 16
Brigade de Bessines-sur-Gartempe	12 avenue de la Libération - 87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE	05 55 76 00 50
PMo de Bessines-sur-Gartempe	7 rue du Pays d'Oc - 87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE	05 55 76 10 01
Brigade de Pierre-Buffière	27 avenue de Toulouse - 87260 PIERRE-BUFFIÈRE	05 55 00 60 11
Brigade de Châteauponsac	7 chemin du Puy Joly - 87290 CHÂTEAUPONSAC	05 55 76 31 36
Brigade de Bellac	2 avenue René Coty - 87300 BELLAC	05 55 68 00 27
BMo de Bellac	18 rue Saint-Exupéry - 87300 BELLAC	05 55 60 27 88
Brigade de Saint-Laurent-sur-Gorre	12 route de Maison Neuve - 87310 SAINT-LAURENT-SUR-GORRE	05 55 00 00 02
Brigade de Val-d'Issoire	54 route de Blond - Mézières sur Issoire - 87330 VAL D'ISSOIRE	05 55 68 30 67
Brigade de Saint-Sulpice-Laurière	16 rue de l'Espérance - 87370 SAINT-SULPICE-LAURIÈRE	05 55 71 45 92
Brigade de Saint-Germain-les-Belles	4 rue du Remblai - 87380 SAINT-GERMAIN-LES-BELLES	05 55 71 80 07

87 > GENDARMERIES DE HAUTE-VIENNE

Brigade de Saint-Léonard-de-Noblat	1 rue Georges Clemenceau - 87400 SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT	05 55 56 00 30
Brigade de Saint-Yrieix-la-Perche	20 rue du Colonel Garreau de la Méchénie - 87500 ST-YRIEIX-LA-PERCHE	05 55 75 00 36
Brigade de Nieul	24 rue des Vignes - 87510 NIEUL	05 55 75 80 07
Brigade de Rochechouart	4 rue des Genêts - 87600 ROCHECHOUART	05 55 03 60 17
Brigade d'Aixe-sur-Vienne	3 rue Érasme - 87700 AIXE-SUR-VIENNE	05 55 70 13 58
Brigade de Nexon	29 rue Gambetta - 87800 NEXON	05 55 58 10 08

16 > DOUANES DE CHARENTE

Bureau de douane d'Angoulême	264 rue de Périgueux - 16000 ANGOULÊME	09 70 27 51 74
Service de viticulture d'Angoulême	264 rue de Périgueux - 16000 ANGOULÊME	09 70 27 51 85
Service de viticulture de Cognac	11 rue de Pons - 16100 COGNAC	09 70 27 51 83
Recette locale de Rouillac	10 place Thiers - 16170 ROUILLAC	05 45 21 70 02

17 > DOUANES DE CHARENTE-MARITIME

Guichet unique navigation maritime	89 avenue des Cordeliers - 17000 LA ROCHELLE	05 16 49 64 96
Bureau de douane de La Rochelle Pallée	185 boulevard Émile Delmas - 17000 LA ROCHELLE	09 70 27 51 80
Service de viticulture de Saintes	4 cours Charles de Gaulle - 17100 SAINTES	09 70 27 51 84
Recette locale de Matha	20 rue André Brugerolles - 17160 MATHA	05 46 58 51 76
Service de viticulture de Jonzac	18 rue Paul Bert - 17500 JONZAC	09 70 27 51 86

19 > DOUANES DE CORRÈZE

Bureau de douane de Brive-la-Gaillarde	Le Mazaud - Rue Robert Margerit - 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE	09 70 27 51 75
---	--	-----------------------

23 > DOUANES DE LA CREUSE

Bureau de douane de Guéret	3 avenue de Laure - 23000 GUÉRET	09 70 27 51 76
-----------------------------------	----------------------------------	-----------------------

24 > DOUANES DE DORDOGNE

Service de viticulture de Bergerac	Pôle viticole - ZA La Vallade-Bridet Sud - 24100 BERGERAC	09 70 27 57 20
---	---	-----------------------

33 > DOUANES DE GIRONDE

Musée national des douanes	1 place de la Bourse - 33000 BORDEAUX	09 70 27 57 66
Recette interrégionale de Bordeaux	66 rue Lafaurie de Monbadon - 33000 BORDEAUX	09 70 27 55 92
Direction régionale de Bordeaux	1 quai de la Douane - 33000 BORDEAUX	09 70 27 55 00
Bureau de douane d'Arcachon Port	Les Huniers - 14 bis quai du Capitaine Allègre - 33120 ARCACHON	09 70 27 57 32
Service de viticulture de Langon	12 cours des Carmes - 33210 LANGON	09 70 27 58 00
Service de viticulture de Pauillac	11 quai Paul Doumer - 33250 PAUILLAC	09 70 27 57 90
Service de viticulture de Blaye	32 rue des Maçons - 33390 BLAYE	09 70 27 56 90
Service de viticulture de Libourne	16 chemin du Casse - 33500 LIBOURNE	09 70 27 57 00
Bureau de douane de Bordeaux Bassens Port	5 rue Frankin - Bassens - 33560 CARBON-BLANC	09 70 27 56 60
Service de viticulture de Bordeaux	Aéroport de Bordeaux Mérignac - Zone de fret - 33700 MÉRIGNAC	09 70 27 57 44
Bureau douane de Bordeaux Mérignac Aéroport	Aéroport de Bordeaux Mérignac - Zone de fret - 33700 MÉRIGNAC	09 70 27 57 50

40 > DOUANES DES LANDES

Service de viticulture de Mont-de-Marsan	233 boulevard Lacaze - Résidence Verdi - 40000 MONT-DE-MARSAN	09 70 27 59 37
Bureau de douane de Mont-de-Marsan	233 boulevard Lacaze - Résidence Verdi - 40000 MONT-DE-MARSAN	09 70 27 59 30

47 > DOUANES DU LOT-ET-GARONNE

Bureau de douane d'Agen	Centre routier de Gaussens - 47520 LE PASSAGE	09 70 27 57 70
--------------------------------	---	-----------------------

64 > DOUANES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Service de viticulture de Pau	5 avenue d'Ossau - 64000 PAU	09 70 27 59 84
Bureau de douane de Pau	5 avenue d'Ossau - 64000 PAU	09 70 27 59 80
Direction régionale de Bayonne	6 rue Albert 1er - 64100 BAYONNE	09 70 27 58 30
Bureau de douane de Bayonne	8 allées Marines - 64100 BAYONNE	09 70 27 59 10

79 > DOUANES DES DEUX-SÈVRES

Bureau de douane de Niort	13 rue des Fontenelles - 79000 NIORT	09 70 27 51 81
----------------------------------	--------------------------------------	-----------------------

86 > DOUANES DE LA VIENNE

Direction régionale de Poitiers	32 rue Salvador Allende - 86000 POITIERS	09 70 27 51 62
--	--	-----------------------

87 > DOUANES DE HAUTE-VIENNE

Bureau de douane de Limoges	ZI Nord - 49 rue des Cambuses - 87280 LIMOGES	09 70 27 51 73
------------------------------------	---	-----------------------

GUIDE DÉPARTEMENTAL DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Nous remercions sincèrement les annonceurs, artisans, commerçants, PME et PMI, pour leur généreuse participation, qui permet notamment de pouvoir éditer et diffuser ce guide.

Les informations présentées au sein de ce guide ne sont données qu'à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme contractuelles.

Les données du Répertoire de la sécurité publique sont à jour au 15 décembre 2023 (abréviations utilisées : BMo > Brigade motorisée / PMo > Peloton motorisé).

Si, malgré tout le soin apporté à la réalisation de ce guide, vous pensez qu'il comporte une erreur, ou pour signaler un changement d'adresse / une création de service, n'hésitez pas à nous contacter.

RGB COM SAS - 1 avenue Docteur Roux - 06200 NICE • ☎ **04 93 96 70 20** - eMail : contact@rgbcom.fr

PARTICULIERS, ENTREPRISES,
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES:
**VOUS ÊTES VICTIME D'ACTES
MALVEILLANTS SUR INTERNET ?**

PIRATAGE



ARNAQUE



CHANTAGE



VIRUS



RENDEZ-VOUS SUR
WWW.CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
POUR ÊTRE ASSISTÉ
ET CONSEILLÉ



